

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 octobre 2015

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015	5
DECISIONS DU MAIRE.....	5
<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	<u>6</u>
2015-10-01 : FRAIS DE DEPLACEMENT – SALON DES MAIRES	6
<u>FINANCES / MARCHÉS PUBLICS.....</u>	<u>6</u>
2015-10-02 : GARANTIE D’EMPRUNTS SEMCODA – 2 RUE DE LA DOULLINE	6
2015-10-03 : RENOUELEMENT DES MARCHES D’ASSURANCE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE FRANCHEVILLE.....	7
2015-10-04 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE PRODUITS D’ENTRETIEN, PRODUITS D’HYGIENE ET ACCESSOIRES DE NETTOYAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE ET DU CCAS DE FRANCHEVILLE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE FRANCHEVILLE.....	7
<u>RESSOURCES HUMAINES</u>	<u>8</u>
2015-10-05 : EVOLUTION DES SERVICES COMMUNAUX : SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTE.....	8
<u>CULTURE.....</u>	<u>9</u>
2015-10-06 : CESSATION D’ACTIVITES DE LA REGIE CULTURELLE DU FORT DU BRUISSIN AU 31 DECEMBRE 2015 ET REPRISE PARTIELLE D’ACTIVITES PAR LA COMMUNE AU 1ER JANVIER 2016	9
<u>ÉDUCATION</u>	<u>17</u>
2015-10-07 : ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROJET DE CIRCONSCRIPTION – OCCE ELEMENTAIRE BOURG	17
<u>SPORTS</u>	<u>17</u>
2015-10-08 : AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF – VALIDATION DU PROGRAMME.....	17
2015-10-09 : STAGES SPORTIFS – PARTICIPATION DES FAMILLES	25
<u>URBANISME</u>	<u>26</u>
2015-10-10 : CESSION FONCIERE D’UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DU FELIN	26

PATRIMOINE.....	26
2015-10-11 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016-2021 ELABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)	26
CADRE DE VIE.....	29
2015-10-12 : CONVENTION D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ DES DONNEES RELATIVES A LA CONSOMMATION DE GAZ	29
COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL.....	30
- RAPPORT ANNUEL AQUAVERT	30
- COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF D'ACCUEIL DES REFUGIES AU SEIN DE LA METROPOLE LYONNAISE ET A FRANCHEVILLE.	33
QUESTIONS DIVERSES	35
ANNEXES	38
2015-10-01 : FRAIS DE DEPLACEMENT – SALON DES MAIRES	38
2015-10-02 : GARANTIE D'EMPRUNTS SEMCODA – 2 RUE DE LA DOULLINE	39
2015-10-03 : RENOUELEMENT DES MARCHES D'ASSURANCE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE FRANCHEVILLE.....	41
2015-10-04 : MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN, PRODUITS D'HYGIENE ET ACCESSOIRES DE NETTOYAGE POUR LES SERVICES DE LA VILLE ET DU CCAS DE FRANCHEVILLE – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE FRANCHEVILLE.....	42
2015-10-05 : EVOLUTION DES SERVICES COMMUNAUX : SUPPRESSION, CREATION ET TRANSFORMATION DE POSTE.....	43
2015-10-06 : CESSATION D'ACTIVITES DE LA REGIE CULTURELLE DU FORT DU BRUISSIN AU 31 DECEMBRE 2015 ET REPRISE PARTIELLE D'ACTIVITES PAR LA COMMUNE AU 1ER JANVIER 2016	44
2015-10-07 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – PROJET DE CIRCONSCRIPTION – OCCE ELEMENTAIRE BOURG.....	50
2015-10-08 : AMENAGEMENT DU COMPLEXE SPORTIF – VALIDATION DU PROGRAMME.....	51
2015-10-09 : STAGES SPORTIFS – PARTICIPATION DES FAMILLES	54
2015-10-10 : CESSION FONCIERE D'UNE PARCELLE COMMUNALE RUE DU FELIN	55
2015-10-11 : PROGRAMMATION DES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2016-2021 ELABORATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (ADAP)	56
2015-10-12 : CONVENTION D'HEBERGEMENT DES EQUIPEMENTS DE TELERELEVÉ DES DONNEES RELATIVES A LA CONSOMMATION DE GAZ	58

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. Rantonnet, Maire de Francheville.

M. RANTONNET.- Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue pour cette première séance de conseil municipal de la saison.

Nous allons commencer comme s'il doit par l'appel, je confie cette tâche à Michel Roux.

(M. Roux procède à l'appel.)

Pouvoirs : Renée Ellenberger, Olivier de Parisot, Philippe Sadot,

Absent : Bruno Rivier *jusqu'à 19 heures 40.*

Secrétaire de séance : Michel Roux.

◆◆◆◆◆

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Nous avons besoin d'un secrétaire de séance. Je vous propose Monsieur Roux, si vous en avez convenance.

(Acquiescement de M. Roux.)

Lors de la conférence des présidents qui s'est tenue le 1^{er} octobre, aucune question ou intervention diverse n'a été demandée par les présidents de groupe.

M. Kretschmar a sollicité un certain nombre de questions diverses, elles seront examinées en fin de conseil. En avez-vous d'autres ?

M. KRETZSCHMAR.- Oui, Monsieur le Maire, j'en ai deux :

La première est une question d'ordre quant à l'ordre du jour du conseil qui me semble devoir être diffusé après la conférence des présidents or, cette diffusion a été faite avant. J'aimerais comprendre comment cela fonctionne et à quoi sert la conférence des présidents.

J'ai une question sur le projet de vœu relatif aux réfugiés qui nous a été transmis ainsi qu'aux présidents de groupe il y a quelques semaines. Ce point apparaît dans un point de communication au conseil municipal ne faisant pas l'objet de débat, je souhaiterais que cela puisse faire l'objet d'un débat ce soir, ce qui serait plus conforme à la question que j'avais posée et qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour.

Merci Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Je vais répondre tout de suite aux deux points :

Le premier porte sur la convocation et l'ordre du jour,. Un Conseil Municipal doit avoir une colonne vertébrale. Il y a un ordre du jour, ce qui est la moindre des politesses quand on sollicite votre présence pour ces conseils municipaux ; il permet aussi

d'intégrer vos questions diverses, qui sont toujours très nombreuses, vous ne devriez donc pas être offusqué que nous renvoyons un nouvel ordre du jour incrémenté de vos questions diverses. C'est cela aussi pour nous, Monsieur Kretzschmar, la démocratie : enrichir les délibérations et les ordres du jour de vos nombreuses questions diverses.

Concernant la communication sur les réfugiés, nous vous expliquerons le moment venu dans la partie du conseil concernée pourquoi il s'agit d'un communiqué qui ne donne pas lieu à débat.

M. KRETZSCHMAR.- C'est aussi la démocratie Monsieur le maire.

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 9 juillet 2015**

M. RANTONNET.- Ce compte rendu n'a pas donné lieu à commentaires lors de la conférence des présidents ni dans la semaine écoulée. Je le mets donc aux voix.

LE COMPTE RENDU EST APPROUVE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE « FRANCHEVILLE AU CŒUR ».

- **Décisions du Maire.**

Présentation des décisions.

M. RANTONNET.- Ces décisions n'ont pas donné lieu à commentaire lors de la réunion des présidents ni au cours de la semaine écoulée.

M. KRETZSCHMAR.- Je suis étonné que dans ces décisions du maire figure une décision relative aux tarifs. Traditionnellement, ces sujets font l'objet de délibérations dans cette enceinte, qui plus est lorsqu'il s'agit de la création d'une régie de recettes. Il me semble bizarre que cette décision ne soit pas soumise au vote des conseillers municipaux. Il me semblerait important de vérifier au regard de la légalité.

Merci.

M. RANTONNET.- Monsieur Kretzschmar, vous devriez savoir avec une expérience comme la vôtre (une dizaine d'années) qu'en dessous de 5 % d'augmentation; cela relève d'une décision du maire. Si vous n'êtes pas d'accord, nous vous enverrons les textes correspondants.

M. KRETZSCHMAR.- Pour la création d'une régie de recettes, Monsieur le Maire ?

M. RANTONNET.- De la même manière, mais nous vous enverrons l'article correspondant puisque vous semblez l'avoir oublié depuis 18 mois. Votre demande est bien enregistrée.

Il n'est pas nécessaire de voter sur ces décisions.

ACTE EST DONNE A M. LE MAIRE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- **2015-10-01 : Frais de déplacement – salon des Maires**

Présentation de la délibération par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. KRETZSCHMAR.- Ma première question est relative aux dépenses : y aura-t-il des barèmes sur les déplacements des conseillers municipaux et des adjoints au maire lors de ce type de manifestations ?

Deuxième question : lorsqu'il s'agit d'adhérer à une association nationale ou de participer à des débats nationaux comment sera-t-il fait retour aux conseillers municipaux de ces différents débats passionnants (*propos inaudibles*) qu'ils soient au titre de l'assemblée des Maires de France ?

M. RANTONNET.- Sur la deuxième partie de la question, il sera fait commentaire comme je l'ai fait déjà l'an dernier si vous vous en souvenez.

Concernant cette délibération, je porte à votre connaissance que c'est la première fois depuis quelques mandats, et dans un souci de transparence, que nous proposons cette délibération sur ce déplacement à Paris ; ce qui n'était pas le cas auparavant, au moins dans le dernier mandat, et vous le savez mieux que quiconque Monsieur Kretzschmar.

Je mets aux voix cette délibération.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DE M. KRETZSCHMAR.

FINANCES / MARCHÉS PUBLICS

- **2015-10-02 : Garantie d'emprunts SEMCODA – 2 rue de la Doulline**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. CALABRE.- Dans la formulation de la délibération présentée au Conseil Municipal du 26 mars 2015, plusieurs lignes concernant des modalités de révision de taux d'intérêt avaient été résumées dans une phrase en fin de tableau, la Caisse des Dépôts et Consignations a demandé, pour plus de clarté, que ces éléments soient intégrés dans le tableau. Il s'agit de précision sur les conditions du taux de révision du taux d'intérêt puisque la garantie se réfère au taux d'intérêt du Livret A et qu'évidemment le taux d'intérêt associé à la garantie est révisé en fonction de l'évolution du taux d'intérêt du Livret A avec des limites telles que le taux de progressivité ne peut être négatif.

Il s'agit de trois modifications formelles de phrases dans le tableau précisant les clauses des garanties apportées.

Voici l'objet de cette délibération.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Je me réjouis de cette délibération. Il me semble me rappeler que le logement social était une question délicate pour votre équipe donc je suis heureux qu'elle vienne souscrire à 15 logements sociaux de plus.

Je regrette simplement que cette garantie d'emprunt ne soit pas soumise pour le bailleur à une contrainte de logement plus social. Il s'agit de PLS et non pas de PLA ou de PLA-TS, et donc d'une accession pour des personnes qui sont déjà relativement favorisées en termes financiers. C'est ma remarque principale.

Merci.

M. RANTONNET.- Pas de débat sur ce communiqué. Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- **2015-10-03 : Renouvellement des marchés d'assurance – convention de groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Francheville**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Avez-vous des questions sur cette délibération ?

Je la mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

- **2015-10-04 : Marché public de fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour les services de la ville et du CCAS de Francheville – convention de groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Francheville**

Présentation de la délibération par M. Calabre.

M. RANTONNET.- Merci. Cette délibération ne devrait pas donner lieu à débat.

M. KRETZSCHMAR.- S'agissant de produits d'entretien et de nettoyage, je suis frustré qu'on ne retrouve pas dans cette délibération mention qui serait faite de

l'achat responsable dans une démarche de développement durable que nous partageons tous.

Je crois que M. l'Adjoint Dassonville souhaite relancer la question dans les mois qui viennent. C'est dommage que dans cette convention on n'affirme pas la nécessité de protéger la santé des agents, ce qui n'est pas toujours le cas au regard des produits utilisés pour l'entretien courant y compris dans les collectivités, ainsi que protéger l'environnement. Une mention de ces questions aurait été intéressante me semble-t-il.

Merci.

M. RANTONNET.- Nous vous fournirons quelques éléments d'explication complémentaire à ce sujet, notamment sur la démarche Ecolabel qui n'a rien à voir avec les produits chimiques mais ce serait un long débat.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

RESSOURCES HUMAINES

- **2015-10-05 : Evolution des services communaux : Suppression, création et transformation de poste.**

Présentation de la délibération rapport par Mme Santos Malsch.

M. RANTONNET.- Vous avez peut-être des questions. Monsieur Guibert, je vous en prie.

M. GUIBERT.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Votre principe de réduction systématique du temps de travail des atsem de nos écoles nuira à terme à la qualité du service public car les atsem diplômés et expérimentés d'autres communes ne viendront pas à Francheville en raison du fait que vous ne proposiez que du temps partiel.

Par conséquent, pour cette délibération, nous vous demandons un vote séparé : un vote pour le poste d'atsem à Bel Air et un vote pour la transformation du poste d'éducateur sportif.

M. KRETZSCHMAR.- Je m'associe à cette demande de vote séparé.

Par ailleurs, je souhaiterais connaître précisément l'opinion des représentants des salariés sur cette délibération au regard des échanges qu'il y a eu en CTP.

Il me semble qu'il y a une grève aujourd'hui de la fonction publique territoriale, cela pourrait être intéressant de savoir quel est le résultat de cette grève sur Francheville. Il me semble que cela devient de plus en plus difficile pour les agents et qu'ils commencent à le faire savoir.

Merci de votre écoute.

Mme SANTOS MALSCH.- En CTP, il y a une abstention des représentants du personnel concernant le poste d'atsem et cela a été expliqué par les représentants du personnel comme une « position de prudence » puisqu'ils n'avaient aucun retour des agents concernés. Je précise bien : il n'y avait pas de retour des agents concernés.

Ils étaient favorables à la modification du temps de l'éducateur sportif.

En ce qui concerne le mouvement de grève d'aujourd'hui, c'est un mouvement de grève national qui n'a rien à voir avec des problèmes internes à la collectivité.

M. RANTONNET.- Je tiens d'ailleurs à préciser que je les ai rencontrés en début de saison scolaire ; il n'y avait pas de préoccupation particulière sur Francheville.

Pour revenir à la délibération, je propose, si mes collègues en sont d'accord, de donner une suite favorable à la demande de M. Guibert et de séparer cette délibération en deux.

Nous commençons par la délibération qui vous a été commentée par Isabelle Malsch sur le poste d'atsem.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

Nous procédons au vote sur le poste d'éducateur sportif.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

CULTURE

- **2015-10-06 : Cessation d'activités de la Régie Culturelle du Fort du Bruissin au 31 décembre 2015 et reprise partielle d'activités par la commune au 1^{er} janvier 2016**

Présentation de la délibération par Mme Petit.

Mme PETIT.- Prochainement, vous aurez l'occasion de découvrir des projets dans la commune et des événements pour tous publics. Francheville présentait des projets

pour les plus jeunes et les seniors mais il y avait peut-être des lacunes pour les grands adolescents. Les familles m'avaient fait part de leurs sentiments, ils n'étaient pas confiants de les laisser descendre à Lyon. Il y aura prochainement une soirée au Fort du Bruissin pour accueillir ces adolescents en toute sécurité ; je vous assure que nous avons rencontré une adhésion importante de ce concept, notamment auprès des adolescents du CCJ de la commune.

Il est important d'intégrer ces jeunes dans notre projet.

M. RANTONNET.- Merci. Je pense que cette délibération donnera lieu à débat.

Mme FAY.- Comme je vous l'ai déjà exprimé en commission culture, ce n'est pas du tout une bonne nouvelle d'essayer de supprimer la régie culturelle qui a essentiellement été créée pour percevoir des fonds, entre autres des fonds privés.

Le fort du Bruissin a un coût de fonctionnement important et il y a encore des travaux à faire afin qu'il soit accessible et sécurisé. C'est un fort qui est important.

Donc, en nous privant de la régie, vous nous privez aussi d'apports de fonds privés, ce qui est surprenant dans la dynamique.

Vu la taille du fort et le coût de son entretien, n'aurait-il pas été plus intéressant de négocier un partenariat avec la métropole ?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai regretté vivement de ne pouvoir participer à la commission culture du 14 septembre, qui avait été convoquée le 7 septembre, d'où mon absence, car il est difficile d'être toujours présent avec un délai de sept jours.

Je regrette toujours – je l'ai dit plusieurs fois mais se répéter, c'est éviter de se trahir - que cette politique culturelle n'ait jamais fait l'objet d'une délibération en Conseil Municipal. On annonce les éléments de politique culturelle mais nous ne délibérons pas dessus ; nous délibérons uniquement sur des problèmes de gestion.

Un projet culturel est respectable, le vôtre l'est tout autant que d'autres, simplement il faut pouvoir le voter, cela n'a jamais été le cas, j'espère qu'on pourra un jour avoir un véritable débat dessus et pas uniquement sur de la gestion. Il me semble que le projet prime sur la gestion. Pour choisir un mode de gestion, on regarde un projet et pas le contraire. Or, cette délibération a été faite à l'envers : on parle d'abord de la gestion pour ensuite enchaîner sur le projet, bizarre !

Il me semble que certains points n'ont pas été éclairés dans cette délibération. S'il y a une régie, c'est parce que l'activité culturelle est particulière et que le cadre de la fonction publique territoriale n'est pas toujours adapté aux productions culturelles.

La municipalité va-t-elle devenir un entrepreneur de spectacles ? Aura-t-elle la souplesse nécessaire pour gérer des intermittents ou des vacataires du spectacle, comme c'était le cas avec la régie ? Aura-t-elle véritablement la capacité à utiliser de manière la plus fine des opportunités fiscales - qui ont d'ailleurs été travaillées par

KPMG, c'était le même intervenant à l'époque - qui nous ont amenés à constituer une régie ?

Cette régie avait été largement encouragée par les remarques de la Chambre régionale des comptes, il y a environ 10 ans. Lorsqu'il y avait une gestion directe d'action culturelle, il y a quelque 15 ans, cela posait de vrais problèmes qui ont été pointés par l'autorité compétente dans ce domaine. Relisez vos classiques, je vous assure que ce n'est pas aussi simple qu'on le pense.

Troisième point, Claire Faÿ y a fait référence, j'insiste là-dessus : les partenaires sont des partenaires privés mais aussi publics : la métropole, la région et le département. Les partenaires ont-ils été associés à cette décision de suppression de la régie ? Si ce n'est pas le cas, je m'inquiète pour les subventions de 2016 ; je pense que les partenaires apprécieront moyennement d'avoir été tenus à distance de ce type de décision. Les partenariats se respectent, ce ne sont pas forcément des *diktats* mais ce sont au moins des accords qu'on fait sur le long terme.

Chose étonnante aussi dans la délibération pour ce qui est du personnel on réduit le temps de médiation pour maintenir le temps de gestion. C'est un choix bizarre : le choix de gestion prime par rapport au choix culturel. Il me semble que la médiation culturelle est un élément important par rapport à votre projet, Madame Petit, si vous souhaitez associer plus fortement les Franchevillois, les associations et les jeunes, cela suppose véritablement un travail d'accompagnement. Or, il y aura moins de temps d'accompagnement en 2016 qu'il n'y en avait en 2014 et 2015.

J'ai fini sur cette litanie Monsieur le Maire.

M. RANTONNET.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BARBIER.- Oui, c'est vrai, nous avons un autre projet culturel plus adapté à la demande des Franchevillois : cesser les activités de la régie culturelle du fort du Bruissin au 31 décembre 2015 et avoir dissous le festival de jazz permet un allègement de gestion dont il faut se féliciter en cette période de baisse de dotations, et sans doute encore à venir.

Il n'est pas dans notre objectif d'annoncer que : « Plus on dépense, plus on a de subventions », parce qu'au final cela coûte très cher à la collectivité.

Toutefois, nous avons honoré le festival de jazz au début de ce mandat suite au contrat signé précédemment avec les artistes.

Dans notre commune, la culture a sa place, différemment mais elle est ouverte à tous.

Merci.

M. CALABRE.- Je crois qu'il peut être utile ou intéressant d'apporter quelques précisions sur cette évolution et sur cette suppression de la régie culturelle, qui est une démarche véritablement technique. Sans rentrer dans les détails, cela permet de

dépasser certains raisonnements qui auraient pu paraître paradoxaux quand nous les avons entendus.

La régie culturelle actuelle assure un service public industriel et commercial, cela a son importance sur son statut mais aussi sur son mode de gouvernance :

- Lorsqu'une régie est en charge d'un service public administratif, dans ce cas, l'ordonnateur qui assure la responsabilité de l'exécutif est le président du conseil d'administration.

Arrivée de M. Rivier à 19 heures 40.

- Lorsqu'une régie est en charge d'un service public industriel et commercial, c'est le Directeur de la régie qui est l'ordonnateur.

C'est donc le cas pour la régie culturelle, étant entendu qu'il existe un Conseil d'Administration qui est en charge de définir les orientations la politique culturelle ; c'est évidemment sous la responsabilité de son président, ce qui explique que la politique culturelle, compte tenu du statut et des attributions larges qu'a cette régie et qu'a rappelés Mme Petit, la politique culturelle était en bonne partie discutée au niveau de la régie.

De fait, nous préférons que cela soit piloté directement au niveau de la mairie, grâce au recrutement d'une directrice de la culture dont le travail très rapide nous permettra bientôt de vous présenter les grandes orientations d'un programme que nous pouvons considérer comme riche et porteur d'avenir.

Par conséquent, le vœu de soumettre au niveau du conseil municipal de la politique culturelle de la municipalité de Francheville sera certainement exaucé.

Puisque le budget, qui est le support de toute politique, est en vérité la justification de la présentation de la politique de la municipalité, ce sera certainement un moment fort puisque nous verrons les moyens qui y sont consacrés, étant entendu que les éléments de cette politique auront été présentés précédemment.

Voilà en ce qui concerne cet aspect statutaire, qui n'est pas négligeable et qui explique que nous pouvons nous satisfaire de la suppression de cette régie. En vérité, elle est supprimée parce qu'il y a une raison technique forte.

Cette régie a été créée par une décision du conseil municipal de 2004, mais il est clairement indiqué dans ses statuts qu'avec son statut de porteuse d'un service public industriel et commercial cette régie avait pour perspective d'être transformée en un établissement public de coopération culturelle avec d'autres partenaires, notamment d'autres communes.

Or, nous avons constaté - certains d'entre nous ne sommes aux affaires que depuis un an et demi - qu'en 2009 la gestion de la commune avait été examinée par la Chambre régionale des comptes ; une recommandation était claire, elle allait d'ailleurs bien au-delà du statut de la régie et portait sur l'organisation du dispositif

public français : une régie en charge d'un service public industriel et commercial [qui suppose d'ailleurs que ce service aurait pu être assuré par le privé] suppose que le budget doit être équilibré en recettes et dépenses sans nécessité d'être subventionné par la collectivité locale porteuse ; ce qui était très loin d'être le cas à l'époque.

De ce fait, dans le rapport de 31 pages que nous connaissons bien, la Chambre régionale des comptes recommandait dans des termes très forts de créer un établissement public de coopération culturelle.

Nous n'avons pas trouvé cet établissement lorsque nous sommes arrivés.

La suppression du festival de jazz renforçait encore les éléments critiques de l'analyse de la Chambre régionale des comptes.

Il se trouve que la commune connaît en ce moment un nouvel examen de sa gestion par la Chambre régionale des comptes, cet examen a commencé au mois de juin et se terminera probablement vers la fin du premier trimestre 2016. Très naturellement, on peut imaginer que la Chambre régionale des comptes sera très attentive à ce qu'il s'est passé à propos de cette régie culturelle. Je pense qu'elle sera rassurée de l'évolution de la gestion de ce secteur par la municipalité.

S'agissant des ressources, si elles ont été si abondantes de 2004 à 2014, je pense qu'elles ont permis de faire beaucoup de travaux au fort du Bruissin. Ceci étant, il apparaît que finalement les ressources générées par ce dispositif de régie ont été plutôt limitées, à tel point que les partenaires qui ont été contactés sont très satisfaits de cette évolution et s'engagent dans des partenariats renforcés pour nos opérations suivantes.

Ce sont les éléments que je pouvais me permettre d'apporter à partir de nos textes.

Merci Monsieur le Maire.

Mme QUIBLIER.- Je n'interviendrai pas sur les problèmes de gestion, qui ne sont pas forcément ceux où je suis le plus à l'aise, mais sur l'offre culturelle dont Mme Petit a commencé à nous parler ce soir. En tant qu'Adjointe à la jeunesse, je me réjouis particulièrement du fait que différents publics seront pris en compte. Il y aura une grande variété dans l'offre culturelle tant sur le plan des disciplines que sur l'âge des publics. Je pense que sera un plus pour les Franchevillois.

Mme PETIT.- Je souhaiterais revenir sur une remarque de Mme Faÿ. La municipalité est tout à fait en droit de faire du partenariat et d'avoir du mécénat, il n'y a aucun problème, je vous rassure. J'ai vérifié ce point car il me semble important.

Le projet culturel sera présenté le 1^{er} décembre ; il y aura également une conférence de presse pour présenter notre programme, les partenaires seront bien sûr invités mais auront ce projet en amont.

Les partenaires ont apprécié cette diversité et cette possibilité de « multi publics ».

S'agissant du problème de médiation et d'accompagnement que vous avez évoqué Monsieur Kretzschmar, je rappelle que notre gestionnaire a un master 2 en droit culturel, il pourra donc tout à fait accompagner en médiation.

Vous étiez auparavant responsable de la culture, vous savez donc que les médiatrices chargées des expositions sont du personnel extérieur et sont des stagiaires, ce qui permet une double action : répondre à des stages obligatoires dans les écoles et ouvrir les expositions à des stagiaires qui apprennent leur métier.

Ceux qui ont vu la précédente exposition ont pu juger de la qualité de nos deux stagiaires en médiation, il en est de même pour l'exposition actuelle puisqu'elles sont avec nous également ; c'est donc intéressant.

Pour la question de l'entrepreneur de spectacles, notre nouvelle Directrice de la culture a une licence d'entrepreneur de spectacles ; nous vous soumettrons une délibération au mois de décembre que nous vous soumettrons pour valider cette licence d'entrepreneur de spectacles.

Je souhaite souligner la simplification des structures qui vont résoudre beaucoup de soucis, notamment sur le profil des agents de la municipalité. On sent que ce besoin de simplification s'imposait. Par ailleurs, il y aura des économies de gestion.

C'est aussi l'ambition d'une politique culturelle ouverte à tous les publics, variée, *surfant* sur des événements et pas uniquement sur un axe mais sur des événements régionaux. Nous sommes maintenant en résonance avec la biennale d'art contemporain, ce qui est extrêmement important. S'agissant de la danse, nous avons des contacts pour 2016 parce que c'est l'année de la biennale de la danse, des choses se mettent en place.

Francheville est vraiment en visuel au niveau de la métropole, c'est important, M. le Maire ne pourra pas me dire le contraire, et peut-être au niveau national, soyons ambitieux !

Je parlais du multi public, je vais vous donner un exemple récent, je n'ai pas encore eu l'occasion d'en parler – je m'adresse notamment à ma collègue de l'Éducation - nous avons eu une autorisation de l'inspection pour faire du cinéma auprès des maternelles. C'est un public qui n'est pas du tout ciblé, c'est dommage ; il y a une vraie demande. On a vraiment cette possibilité de faire de la pédagogie, d'expliquer et d'ouvrir. Ouvrir, c'est un premier pas vers la culture. C'est une première étape et on avancera doucement.

Je vous donne rendez-vous pour une fin d'année 2015 riche. Il y a des événements intéressants, je vous invite à consulter les différents supports municipaux, et une belle année 2016 s'annonce, je vous donne rendez-vous le 1^{er} décembre.

Merci.

Mme JAMBON.- Vous semblez oublier Ciné'J qui depuis des années s'adresse aux petits, il y a une initiation au cinéma depuis très longtemps sur la commune. C'est une animation qui était très suivie.

Je veux également vous faire une remarque sur les scolaires : ils utilisaient beaucoup le centre d'art contemporain et le festival de jazz. Qu'en sera-t-il de la résonance avec la biennale lorsque nous n'aurons plus de centre d'art contemporain ?

Mme PETIT.- Effectivement, nous avons accueilli beaucoup d'écoles sur les expositions que nous avons faites. Nous n'avons pas dit que nous arrêtions les expositions, il y en aura d'autres.

Je l'ai lu lors de la présentation de la délibération : il y aura un vrai projet culturel en association avec les écoles. Nous travaillons ensemble d'un commun accord, nous travaillons avec l'éducation ainsi qu'avec Mme Quiblier pour la jeunesse. Un travail global se fait.

Je vous remercie de parler du Ciné'J, nous sommes en train de le faire rebondir ; il y aura des animations pour les enfants avec, par exemple, des quizz. Au-delà de la découverte du côté technique du cinéma (effets spéciaux, etc.), il y aura aussi un côté ludique afin de les intéresser à la partie mémoire du film par le biais de quizz et d'animations. Le retour que nous en avons est très bon : lors du dernier Ciné'J, il y avait 150 personnes, ce qui est un très bon résultat alors que c'était le jour de la fête des Anciens et il faisait très beau.

Nous sommes également en résonance avec le festival des Mômes, des films vont sortir spécifiquement à Francheville avec des toiles pour les Mômes. C'est aussi une ouverture sur cette cible des enfants qui nous touche.

Mme FAY.- Dès lors que le centre d'art contemporain est supprimé, on ne sera plus en résonance avec la biennale.

En fait, ce que j'entends c'est que nos projets sont très « franchevillo-franchevillois », pourquoi pas ? La résonance dont vous nous parlez ne transparait pas du tout dans la délibération.

Mme PETIT.- La délibération porte principalement sur l'arrêt de la régie au 31 décembre 2015, ne nous trompons pas de débat.

Dans la délibération, nous avons mis notre projet culturel afin d'être transparents et de donner de l'information.

S'agissant des résonances, il n'y a pas que l'art contemporain, la vie ne se limite ni au jazz ni à l'art contemporain. Nous nous ouvrons à d'autres cultures. 2016, est une année danse, il y aura des résonances avec la métropole et d'autres communes ; nous avons eu des contacts avec d'autres communes.

Lors d'une réunion avec des associations, j'ai dit que la métropole préconisait des mutualisations. Nous serons obligés d'aller vers cela parce que les budgets s'amenuisent et les communes ont moins de moyens. Si nous arrivons à nous fédérer pour organiser des événements en commun... Nous ne ferons pas tout en commun car il faut bien sûr garder la propre identité et la propre personnalité de Francheville. L'idée est de donner une vraie personnalité à Francheville, c'est garder la personnalité de Francheville tout en s'ouvrant aux autres et à d'autres choses.

La biennale de la danse a lieu tous les deux ans, l'intérêt est de surfer sur d'autres projets de la métropole.

M. RANTONNET.- Je vais clore le débat avec un mot de conclusion.

Cette délibération porte sur la cessation de la régie culturelle et non pas sur le projet culturel. Nous sommes déjà partis dans de nombreux échanges, tant mieux ! Cela veut dire qu'il y a un projet culturel à Francheville, le nôtre n'est forcément pas le vôtre mais c'est déjà de l'histoire ancienne, les Franchevillois ont tranché. L'important est que la ville se dote d'un projet culturel, il vient de vous être exposé succinctement mais nous aurons l'occasion d'y revenir longuement.

Quoi qu'il en soit, la délibération de ce soir porte sur la cessation de la régie culturelle, pourquoi ? Pour des raisons budgétaires, d'abord, pour des raisons juridiques ensuite.

Budgétaires, vous l'aviez constaté avant nous, les subventions s'amenuisent. Quand je prends le fameux rapport de la Chambre régionale des comptes : en 2002, la billetterie ne représentait déjà que 6 % des recettes de la régie. En 2007, cinq ans après, la billetterie ne représente que 9 % des recettes.

Ceci veut dire que les autres sources de financement étaient soit des subventions, soit des mécénats. Nous voyons bien que les recettes du mécénat n'augmentent pas. C'est un travail de fond; nous avons fait cette démarche après vous depuis 18 mois et nous voyons qu'au niveau des subventions publiques :

- Départementales, elles n'existent plus avec la création de la Métropole;
- Métropole, c'est compliqué parce qu'il y a des priorisations dans le cadre du pacte de cohérence métropolitaine sur lequel nous allons revenir le mois prochain dans le cadre d'un conseil municipal exceptionnel. Mais Francheville doit se doter d'une vitrine culturelle avec nos spécificités et la métropole doit être l'accélérateur de particules de notre projet.
- Région : on va attendre quelques semaines afin de connaître la nouvelle stratégie de la nouvelle région.

Le 24 juin 2009, la Chambre régionale des comptes soulignait :

« Les participations financières publiques vont donc nettement au-delà de 50 % »

Et en pied de page – vous l'avez oublié Monsieur Kretzschmar, c'est pourquoi je vous le rappelle – page 35/38 :

« La participation importante de la commune peut difficilement être qualifiée de simple subvention d'équilibre permettant de compenser les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la régie ».

Ce n'est pas nous qui l'avons dit, c'est la Chambre régionale des comptes qui vous l'a souligné au début du mandat précédent et plus exactement le 24 juin 2009. Je dirais donc qu'en date d'aujourd'hui vous devriez nous remercier parce que nous mettons un terme à une préoccupation qui a été évoquée en 2009 par la Chambre régionale des comptes. Monsieur Calabre vient de souligner que la CRC examine à nouveau votre gestion du dernier mandat. Vous devriez nous remercier d'avoir fait ce que vous n'avez pas pu faire. Je ne vous en fais pas le reproche : vous n'avez pas pu le faire parce qu'il était compliqué de trouver d'autres subventions publiques et d'autres mécénats. Les difficultés qui ont été les vôtres, sont aussi les nôtres en début de mandat. Il ne fallait pas tarder parce que nous savions que la Chambre régionale des comptes allait revenir vers nous à ce sujet. Cela aurait été beaucoup plus compliqué si nous n'avions rien fait depuis 18 mois.

Je clos ce débat.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE - VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

ÉDUCATION

- **2015-10-07 : Attribution d'une subvention exceptionnelle – projet de circonscription – OCCE élémentaire Bourg**

Présentation du rapport par Mme Barbier.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme FAY.- Je trouve que c'est un très bon projet qui, en plus, permet aux enfants de prendre le goût d'aller au musée, de découvrir autre chose et à un moment d'entraîner leurs parents, etc. C'est un excellent projet, nous voterons pour.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Je le mets aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

SPORTS

- **2015-10-08 : Aménagement du complexe sportif – validation du programme**

Présentation du rapport par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Je vous remercie, je présume qu'il y a quelques questions sur le sujet ?

M. KRETZSCHMAR.- Il faut vous remercier d'avoir programmé une commission générale sur le sujet, c'était appréciable. Je regrette malgré tout que le plan qui nous est présenté n'ait pas été annexé à la délibération ; nous ne l'avons pas eu dans la liasse, c'est peut-être une erreur de courrier.

De même, vous l'avez dit en commission générale, mais je souhaiterais que vous le redisiez dans cette enceinte : au départ, ce projet devait intégrer le Centre Technique Municipal dans le tènement de l'ensemble du parc sportif, ce n'est plus le cas, c'est dommage mais c'est l'occasion pour vous de préciser où vous en êtes sur le chantier du CTM qui est très attendu par les agents.

Je regrette également que cette délibération qui présente un programme pour le parc sportif n'intègre pas plus les enjeux de développement durable. Je suis moyennement convaincu par les pelouses synthétiques mais je crois que les sportifs y tiennent, dont acte. Malgré tout, une expertise plus précise sur ce domaine serait intéressante.

Compte tenu des besoins en matière d'eau chaude, il serait intéressant que le programme intègre la partie d'eau chaude solaire ainsi que l'utilisation de panneaux photovoltaïques puisqu'il y aura une construction, la surface de toit pourrait être mobilisée pour cela, que ce soit pour l'usage du stade ou pour un usage plus large.

Arielle Petit l'a dit, des avenants ont été ajoutés à cette délibération, ils figurent en rouge dans le document, ce qui est plus facile pour les découvrir. Je crois comprendre que lorsqu'on est en commission générale et que l'on se présente comme un Schtroumpf grognon en retard, on a plus de chance d'avoir des avenants que lorsqu'on suit assez logiquement les débats. J'aurais voulu comprendre pourquoi ces avenants sont intégrés sans évolution du budget. Comment faire plus de pistes avec un même budget ?

Merci.

Mme DUMONT.- Je n'aurai pas de questions, j'ai préparé mon intervention, je me suis largement exprimée à la commission et je ne m'en tiendrai qu'aux mots pour ne pas montrer une colère trop importante.

En préliminaire à mon intervention, je souhaiterais rappeler qu'au cœur de Francheville est d'accord avec le principe d'une restructuration du parc sportif et non avec une simple rénovation.

Vous allez nous dire qu'en 25 ans rien n'a été fait, mais le POS puis le Plan Local d'Urbanisme montraient sur la parcelle du stade de foot l'emprise d'une importante voirie qui s'est appelée : BUO puis TOP. Comment faire un projet avec une telle surface incertaine ?

Lorsque le tracé du TOP a évolué avec un enterrement de celui-ci sur Francheville, qu'on soit d'accord ou non d'ailleurs avec le projet de voirie, et une sortie au-delà du parc sportif, notre premier travail a été d'acheter le terrain dit « des Robert » suite à une très longue négociation de plus de 15 ans.

Une fois ces difficultés levées, nous avons concerté pendant deux années avec toutes les associations utilisatrices du parc sportif afin de présenter un projet de restructuration couplée au centre technique municipal. Je ne reviens pas sur les plans, ils étaient dans le programme électoral, les associations utilisatrices des espaces avaient vu ces projets.

Suite aux élections, vous avez choisi par pure idéologie de tout remettre à plat, nous respectons votre choix que nous ne partageons pas !

Par rapport à cette délibération, je vais faire quelques remarques sur la qualité des espaces mais aussi sur l'ambition sportive de Francheville.

Le projet présenté lors de la commission du 15 septembre n'avait pas le consensus associatif annoncé puisque la délibération a été modifiée ce début de semaine avec l'ajout de la demande au maître d'œuvre de continuer à réfléchir à une piste d'athlétisme présentant au moins six couloirs, voire huit, pour la pratique de la course à pied.

Qu'avez-vous fait aussi des réponses au questionnaire envoyé le 17 septembre, soit deux jours après la commission aux associations utilisatrices du parc sportif ?

Les surfaces utilisées pour le projet restent les mêmes que les espaces actuels. Pour mémoire, le plan actuel du parc sportif a été élaboré par l'équipe du Dr Vacheron, il y a près de 40 ans pour une ville d'environ 9 000 habitants.

Vous n'utilisez pas le terrain Robert pour les espaces sportifs mais vous en utilisez une toute petite partie, peut-être un tiers, pour réaliser un parking.

Vous ne négociez plus avec la métropole pour le dévoiement de la route de la gare, ce qui permettrait de prévoir des espaces supplémentaires sur une surface de près de 1 000 m².

Le projet présenté est quasiment un "copier-coller" des structures actuelles, le terrain en gore est remplacé par un terrain synthétique, le terrain d'honneur en herbe est également refait avec un terrain synthétique, mais face à ces terrains pas de gradins ou de tribunes qui pourraient apporter un peu de confort aux spectateurs.

La piste d'athlétisme perd deux couloirs pour la course à pied, il reste donc uniquement quatre couloirs, ce qui est largement insuffisant pour les groupes de

l'ESN mais aussi insuffisant pour l'entraînement des enfants scolarisés, que ce soit au niveau des écoles élémentaires ou des classes du collège.

Un bâtiment est prévu avec des vestiaires, des sanitaires, un logement de gardien, etc. mais on ne donne pas une estimation des surfaces, il ne devra pas être sous-dimensionné.

Les terrains de basket sont coincés dans les demi-lunes de l'espace d'athlétisme, très proches des aires de lancer. Lors de la commission, il était même envisagé de couvrir les terrains de basket. La couverture de ces espaces ne semble pas compatible avec les activités de lancer, notamment pour le javelot.

Bref ! Le projet, tel qu'il est présenté, n'est pas digne de Francheville, ville actuellement de 14 000 habitants.

Investir 5,8 M€ n'est pas rien mais investir cette somme pour un projet étriqué, voire minimaliste, non évolutif n'est pas digne d'un gestionnaire d'une ville qui dans les 40 ans à venir risque de voir sa population augmenter.

Il est assez facile d'afficher dans des écrits municipaux ou dans des discours que Francheville aime le sport, le projet que vous nous présentez montre plutôt que vous n'appréciez pas beaucoup les pratiquants.

Même si nous savons qu'avec un maître d'œuvre compétent le projet peut encore évoluer avant sa concrétisation, l'image du parc sportif telle qu'elle est proposée ce soir ne nous convient pas. Nous ne voterons donc pas cette délibération.

M. RANTONNET.- Parfait.

M. GOURRIER.- Je note que l'opposition votera contre ce projet sans doute principalement au prétexte que ce n'est pas son projet et je trouve cela particulièrement navrant.

Je voudrais rappeler quelques dates à l'opposition qui trouve ce projet insuffisant :

- Le terrain de foot a été créé en 1945, il y a 70 ans ;
- Les tribunes qui ont disparu il y a sept ans car devenues dangereuses par vétusté avaient été installées dans les années 70, soit il y a 45 ans ;
- Le terrain d'entraînement en gore a été créé il y a 50 ans, en 1965, et a été refait, il y a 14 ans ;
- Les tribunes vestiaires, face à la piste d'athlétisme, datent de 30 ans et étaient, avant les travaux réalisés cet été, dans un état scandaleux vis-à-vis du monde sportif ;
- La buvette a 65 ans, elle a été rénovée en 1992, il y a 23 ans ;
- La piste d'athlétisme en cendrée de six couloirs de 250 mètres a 30 ans.

On peut continuer :

- Le COSEC a bientôt 40 ans. Il sera, lui aussi, rénové dans la foulée du projet actuel ;.
- La salle de gym a 27 ans ;
- La salle des ballons, la seule réalisation pour le sport en 25 ans de gestion de la commune, a 14 ans.

Bien sûr, des projets, vous en avez eu, mais des réalisations, on n'en a vu aucune. Les projets étaient avant chaque élection.

Je veux bien que vous ayez rencontré des problèmes d'acquisition de terrain, vous les avez cités, c'est vrai. Mais l'entretien, le maintien en l'état des installations pour éviter qu'elles se dégradent tout au long de leur période depuis les dates de construction, aurait été un minimum qu'auraient pu attendre les associations sportives.

Vous dites qu'on ne les respecte pas, je pense que vous n'avez aucune leçon à nous donner sur ce plan, et je pense que les associations sont maintenant beaucoup plus satisfaites de l'approche que nous avons, même si elle n'est pas maximaliste et qu'elle correspond aux capacités de terrains qui, effectivement, sont contraintes – cela, nous le reconnaissons – mais c'est quand même autre chose que de laisser des installations sportives dans l'état où vous nous les avez laissées.

C'est pour cela que je m'étonne ce soir qu'au lieu de vous féliciter que quelque chose soit enfin réalisé... Certes, ce projet est à améliorer, il n'est pas parfait, on l'a dit et on a posé des conditions au maître d'œuvre qui pourra répondre à un certain nombre de questionnements, notamment pour l'athlétisme ; nous sommes d'accord sur ce point. Mais je pense qu'en votant contre cette délibération vous ne respectez pas les associations sportives qui depuis des années souffrent justement du manque de considération que vous avez pu avoir envers elles.

Mme PETIT.- Je souhaitais intervenir mais je crois que M. Gourrier a vraiment dit tout ce qu'il y avait à dire. Monsieur le Maire, je vous laisse la parole.

(Mme Dumont souhaite prendre la parole.)

M. RANTONNET.- Non, Madame, vous avez déjà pris la parole. Je vais laisser la parole à M. Rivier qui n'a pas parlé, il est arrivé en retard.

M. RIVIER.- Merci Monsieur le Maire de rappeler que je suis arrivé en retard. *A priori*, je n'ai pas d'explication à vous donner mais si vous le souhaitez je vous donnerai la raison.

Monsieur Gourrier, j'ai bien entendu vos explications. Vous venez de nous dire que le parc sportif a un certain nombre d'années et qu'il était temps de le faire. Nous partageons ce constat puisque nous avions nous aussi prévu de le faire.

Les acquisitions foncières ne sont pas forcément une excuse puisque, malgré ces acquisitions foncières réalisées vous ne les utilisez pas. Donc, on aurait presque pu faire sans.

Vous venez de nous dire : il y a 15, 20, 30 et 60 ans... Oui, il était important de le faire. Ce que nous contestons ce soir n'est pas le fait qu'il faille requalifier mais le fait que, comme vous venez de l'expliquer, ce qui sera fait aujourd'hui ou demain sera peut-être fait pour les trente prochaines années. Sauf que ce que vous faites correspond à un besoin actuel minimum. Même si j'ai bien compris qu'il peut y avoir une évolution dans le cadre du programme, vous réduisez les pistes d'athlétisme, vous refaites les installations sportives presque à l'identique avec du neuf.

Pourquoi votons-nous contre ? Ne nous affublez pas d'aller contre les associations, nous votons contre l'ambition de ce projet sportif qui, pour 5,8 M€, nous semble vraiment faible. C'est pour cela que nous votons contre et non contre la requalification, que nous souhaitons.

M. GOURRIER.- Pour les différentes associations concernées, c'est-à-dire le foot, l'athlétisme et un peu le basket - qui utilise également le complexe mais d'une manière moins importante - votre projet leur offrirait moins de possibilités que ce que nous leur offrons, en particulier pour le foot. Effectivement, il y avait une piste de 400 mètres autour du terrain de foot, le terrain n'était pas en synthétique mais en naturel, ce qui réduisait les possibilités d'utilisation.

Monsieur Kretschmar, le terrain sera synthétique mais il n'y a pas de problème environnemental particulier, au contraire, avec les nouvelles technologies.

Pour l'athlétisme, nous sommes d'accord, il y a des améliorations à apporter mais ce sera à l'architecte de le faire, et s'il peut le faire, on le fera.

Le football a beaucoup plus de possibilités aujourd'hui. Cela correspond à leurs besoins de développement pour les années futures.

Le reste que vous aviez dans votre projet très ambitieux, c'étaient un boulodrome et des tennis. Cela n'avait rien à voir avec les activités qui sont hébergées par le complexe sportif. Donc, pour les associations utilisatrices, ce projet leur apporte un gain en termes d'utilisation qu'elles ne nient pas, elles en sont très satisfaites.

Mme FAY.- Monsieur Gourrier, il ne faut pas oublier la salle Jean Boistard, qui est une belle réalisation sportive du dernier mandat et l'Elan.

M. RANTONNET.- Je vais prendre la parole maintenant.

Monsieur Gourrier a bien évoqué tout à l'heure la durée de nos installations et nous avons bien compris pourquoi vous n'aviez rien fait depuis 25 ans. Pour les personnes qui ne sont pas suffisamment informées...

(Présentation sur écran)

Voici la fameuse parcelle qui a demandé tant de temps au niveau de l'indivision pour nous permettre aujourd'hui de proposer le terrain principal de football qui ira pratiquement en limite de la rue. Comme tout le monde, nous déplorons de ne pouvoir aller plus loin puisque après c'est le domaine public, c'est la rue.

La deuxième raison pour laquelle notre opposition n'a rien fait sur le stade pendant 25 ans... Ce n'est jamais la faute de l'équipe municipale qui a régné pendant 25 ans, c'était la faute du Grand Lyon ou de la métropole avec le fameux dévoiement qui empêchait de déplacer la route et d'élargir le stade.

Voilà ce que je voulais dire.

L'équipe précédente n'a rien fait sur le stade pendant 25 ans et M. Gourrier a expliqué l'ancienneté de toutes les installations parce qu'il y avait une indivision. Pour répondre à cette question, nous soulignons bien dans le projet que nous allons pratiquement en limite de propriété, parce que nous ne pouvons pas aller plus loin. Nous avons pris le parti de ne pas attendre la décision de la métropole parce que ce n'est pas d'actualité, ce n'est pas dans le projet de ce mandat, nous pourrions encore attendre cinq ans en disant : « Ce n'est pas de notre faute mais de la faute de la métropole ». Nous avons décidé de faire un nouveau projet avec l'existant.

(Présentation de photos)

Comment avons-nous trouvé les installations en arrivant ? Voilà une sorte de piscine.

Voilà, Mesdames et Messieurs, l'état des installations que nous avons trouvées en arrivant à la tête de cette commune ! Trouvez-vous acceptable que pour une commune de 15 000 habitants comme le souligne modestement notre opposition aujourd'hui, il soit acceptable de recevoir des associations sportives, des enfants, des licenciés franchevillois dans de telles conditions ? C'est inadmissible. C'est une injure à une ville de 15 000 habitants.

Mme DUMONT.- Je vous rappelle que ces deux vestiaires étaient condamnés.

M. RANTONNET.- Du coup, il n'y a plus ni vestiaires ni toilettes, donc j'avais une urgence encore plus forte.

Voilà l'état du toit d'un vestiaire d'une ville de 15 000 habitants.

Beaucoup a été fait pour la culture, mais beaucoup moins pour le sport ! Sur le sport, et M. Gourrier l'a souligné tout à l'heure, le retard accumulé en 30 ans sur nos installations sportives est indigne.

En revanche, voilà ce que nous avons fait cet été pour remettre, au moins provisoirement, des conditions décentes pour recevoir nos licenciés sportifs.

Je rappelle que l'ensemble des licenciés sur Francheville concernés par le complexe sportif sont au nombre de 1 000. Il est donc essentiel pour nous de s'approprier le sujet pour avancer, sans attendre le fameux dévoiement de la métropole ou

d'attendre que d'autres terrains se libèrent pour avancer. Nous avons décidé de prendre le dossier à bras-le-corps.

Pouvons-nous avoir la photo des tribunes ?

M. Henri Faure sera sensible à l'installation gratuite de cette tribune dans les années 70. Que s'est-il passé après ?

Dans les années 80, voilà l'état de rouille, mais la tribune était encore accessible.

Une autre photo ?

Voilà Mesdames et Messieurs la tribune des années 2000, inaccessible, fermée, dangereuse. Elle a été démontée il y a trois ans bénévolement par Monsieur Henri Faure.

Voilà l'état des installations que nous avons trouvé en arrivant à la tête de cette ville. Donc, il n'était pas question d'attendre davantage pour mettre en avant notre projet sportif.

M. LAMBERT.- Pouvez-vous nous préciser où est la tribune dans votre projet ?

M. RANTONNET.- Nous y viendrons Monsieur Lambert mais nous ne devrions guère avoir de difficulté à faire un peu mieux que vous.

M. LAMBERT.- Nous verrons.

M. RANTONNET.- Après le poids des mots et le choc des photos, nous avons bien noté que notre opposition vote contre mais qu'elle est quand même d'accord sur la restructuration.

Ce projet, comme nous nous y étions engagés, sera le projet majeur de notre mandat.

S'agissant du budget, il ne sera peut-être pas totalement consommé si les conditions économiques d'ensemble ne s'améliorent pas dans le bâtiment.

Après notre arrivée à la tête de cette ville, il y a 18 mois, je veux dire que nous honorerons cet engagement de notre projet malgré la baisse importante des dotations cette année et les années prochaines parce que nous avons pris cet engagement avec les habitants de Francheville. Nous honorerons notre projet malgré la baisse des dotations alors que notre opposition a eu largement le temps de le faire pendant 25 ans et sans baisse des dotations.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement. C'est vrai que j'ai un excès de colère sur le sujet parce qu'on peut être en désaccord sur des projets mais la mauvaise foi de notre opposition à des limites.

Mme DUMONT.- La vôtre aussi !

M. RANTONNET.- Nous le réaliserons malgré la baisse des dotations.

Je mets ce projet aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DU GROUPE FRANCHEVILLE AU CŒUR ET DE M. KRETZSCHMAR.

M. RANTONNET.- Il sera connu à Francheville que notre opposition a voté contre la réhabilitation des espaces sportifs.

(Protestations sur les bancs de l'opposition)

- **2015-10-09 : Stages sportifs – participation des familles**

Présentation du rapport par Mme Petit.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Avez-vous des questions ?

Mme DUMONT.- C'est la poursuite des stages sportifs avec une autre formulation, c'est donc très bien.

En revanche, il est dommage sur la tarification de trouver des tranches avec des effets de seuil.

Ce sera ma seule remarque, nous voterons la délibération, c'est la suite d'une belle activité. Donc, tout va bien.

M. KRETZSCHMAR.- J'aurais voulu avoir une idée du montant de référence de l'année précédente. Est-ce que cela correspond à une augmentation pour les familles ou pas ?

Dans notre débat précédent, une remarque m'a choqué. Le vote est libre et intimider les conseillers municipaux en leur indiquant que tel ou tel acteur de la commune saura qu'on a voté comme ceci ou comme cela n'est pas respectueux du scrutin public qui est le nôtre. Les gens sont suffisamment matures pour apprécier le vote de chacun d'entre eux. Vous n'avez pas d'opinion à avoir sur ce sujet, en tout cas pas à l'exprimer tel que vous l'avez fait.

Quant aux arguments à la Paris Match dans le choc des photos ne me semblent pas à la hauteur de ces débats non plus.

Merci.

Mme PETIT.- S'agissant des prix, on ne peut pas faire de comparaison puisque les anciens stages étaient à 10 heures par semaine et que nous multiplions par quatre la durée des stages et les coûts n'augmentent pas de la même manière.

Nous avons tenu compte principalement de la demande des parents, nous sommes, là aussi, à l'écoute des Franchevillois dans cette démarche, il est très compliqué pour les parents de poser leurs enfants à 9 heures, de les récupérer à midi, de les reposer à 14 heures et de les récupérer à 17 heures.

L'idée est de travailler sur le mieux vivre ensemble des enfants qui déjeunent avec l'éducateur d'une manière conviviale et qui poursuivent leur journée dans cet esprit ludique et de découverte des sports.

Les stages sportifs ont donc été discutés et réorganisés de cette manière.

M. RANTONNET.- Nous passons aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

URBANISME

- **2015-10-10 : Cession foncière d'une parcelle communale rue du Félin**

Présentation du rapport par M. Gourrier.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions ?

M. KRETZSCHMAR.- Vous nous avez parlé de cette petite opération immobilière en commission urbanisme et cadre de vie, je vous en remercie. Je sais que c'est difficile mais peut-on avoir une idée du prix final au m² de l'opération ? On vend à un prix donné, quel sera le prix final pour le propriétaire ?

M. RIVIER.- Si vous m'autorisez une pointe d'humour à l'adresse de M. Bonneman, je me permets juste de voir que vous cédez encore des « bijoux de famille ». C'était un petit clin d'œil pour le mandat précédent.

M. GOURRIER.- En ce qui concerne les bijoux de famille, si nous avons eu un projet majeur sur cette parcelle, nous ne l'aurions pas vendue, mais il était difficile d'y implanter des activités sportives pour étendre le stade, c'est la raison pour laquelle nous avons fait cette opération.

Quant à la question de M. Kretzschmar concernant le projet final, je n'ai pas d'éléments aujourd'hui puisque nous n'avons pas encore à ce stade de projet finalisé de M. Lachana, l'opération devant sans doute se faire, d'après ce que j'ai compris, en plusieurs phases. À ce stade, il n'y a ni dépôt ni projet ni permis d'aménager. Je ne peux donc pas vous répondre, dans le futur, certainement, mais pas aujourd'hui.

M. RANTONNET.- Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

PATRIMOINE

- **2015-10-11 : Programmation des travaux d'accessibilité 2016-2021 élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)**

Présentation du rapport par M. Bonneman.

M. RANTONNET.- Avez-vous des questions ?

M. GUIBERT.- Mon intervention portera sur trois points :

Je regrette que cette délibération n'ait pas été mise à l'ordre du jour de la commission du patrimoine puisqu'elle est présentée par l'Adjoint au patrimoine. Que la commission d'accessibilité ait validé cette délibération est normale mais je pense qu'elle aurait dû passer en commission du patrimoine.

Je ferai la remarque que cette délibération a été modifiée très récemment suite à notre intervention lors de la conférence des présidents pour signaler que des travaux d'accessibilité à hauteur de 500 K€ avaient été effectués entre 2010 et 2015. Cela ne figurait pas dans la version qui a été envoyée aux conseillers municipaux.

Ensuite, j'ai une question : pourquoi demandez-vous une demande de dérogation totale pour la maison de quartier de Bel Air, le groupe scolaire Bel Air et la ludothèque du 42.

M. KRETZSCHMAR.- J'aurai la question quant à la position de cette délibération par rapport aux commissions. En commission d'accessibilité, Mme Quiblier nous a précisé que ce serait plutôt M. Gotteland qui animerait la commission ; il est étonnant qu'il n'ait pas présenté la délibération au regard de l'effort qu'a apporté M. Bonneman dans la lecture de cette délibération.

J'ai également une question quant au devenir des locaux scolaires et de la maison de quartier de Bel Air compte tenu de l'horizon des projets de pseudo-écoquartiers, j'ai peur qu'on attende beaucoup sur cette échéance-là et que d'ici là les choses ne soient pas du tout accessibles.

Je regrette également qu'on ne cite pas dans cette délibération la démarche qui a été faite sur les commerces, dont les établissements recevant du public avec la démarche du label handi-accueillant qui a été largement accompagnée par la municipalité et que vous avez reprise à votre titre.

Enfin, je regrette beaucoup que lors de la commission extra-municipale d'accessibilité, qui s'enrichit d'apport de personnes qui ne sont pas élues, les personnes non-élues n'étaient pas présentes dans cette commission ; il s'agissait d'une commission municipale et pas extra-municipale.

L'adjoite s'est engagée à contacter les membres de cette commission qui n'étaient pas présents ce jour-là pour leur faire part de cette délibération, j'espère que cela a été fait.

M. RANTONNET.- Vous parliez de M. Gotteland, il va répondre à vos questions.

M. GOTTELAND.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur Guibert, lors de la réunion de la commission d'accessibilité, réduite certes uniquement aux conseillers municipaux, il a quand même été fait allusion oralement que la municipalité précédente avait fait des travaux pour l'ordre de grandeur que vous avez indiqué. Cela n'était pas écrit, il y avait un défaut dans l'écriture que nous avons justement identifié mais qui n'était pas identifié sur le fait qu'on évacuait les 500 K€ de travaux que vous aviez faits, il y avait simplement des chiffres qui ne nous paraissaient pas complètement cohérents, c'est pourquoi tout a été revu par les services techniques de la mairie. Voilà pour la première partie de votre question.

Ensuite, un tableau est joint à la délibération, il a également été présenté lors de la commission, tableau dans lequel était indiqué la perspective de l'ensemble des travaux pour mettre en conformité l'accessibilité. Vous citez le groupe scolaire, une des raisons est que s'il est amené à se déplacer et à être transféré sur le terrain de l'UCEAR, on fera le nécessaire au moment de l'opération, c'est une obligation de se mettre en conformité pour l'accessibilité. Il n'en reste pas moins que les taux d'accessibilité qui sont marqués en face du groupe scolaire de Bel Air, de la maison de quartier de Bel Air, etc. montrent que cela n'est pas complètement inaccessible.

La raison de ces demandes de dérogation totale est que ces locaux vont disparaître, transformés ou transférés à un autre endroit. Toutefois, nous continuerons à rendre accessible le groupe scolaire de Bel Air, qui l'est déjà en partie. Donc, la raison essentielle de ces demandes de dérogation est que les locaux ne sont pas prévus pour rester là où ils sont dans la durée. Lorsqu'ils seront reconstruits ailleurs les travaux d'accessibilité seront exécutés.

Au vu des taux, on peut se demander pourquoi il y a des taux différents. L'évaluation des taux est très compliquée mais cela ne veut pas dire que c'est complètement inaccessible. L'école du quartier de Bel Air est relativement accessible.

Comme cela a été signalé, il reste parfois des effets de seuil et il ne faut pas que les seuils dépassent un centimètre, s'ils font deux centimètres, il faut les refaire. Ce sont des travaux qui peuvent être engagés par les services techniques de la mairie.

J'espère avoir répondu à l'ensemble des questions.

Mme QUIBLIER.- Je vais répondre à la question sur la commission extra-communale. Une délibération du mois de décembre va modifier l'objet de la commission accessibilité car une partie de son objet est devenue obsolète à cause de l'évolution des textes.

De ce fait, on remet la commission à jour, comme elle devrait être. C'est à ce moment-là que M. Gotteland deviendra le référent de cette commission.

M. RANTONNET.- Je vais répondre à M. Kretzschmar et à M. Guibert.

Monsieur Kretzschmar, je tiens à dire que M. Bonneman et M. Gotteland travaillent ce dossier depuis plusieurs mois avec l'ensemble de nos services techniques. M. Bonneman a présenté cette délibération. Comme M. Gotteland s'est également bien impliqué, il a eu grand plaisir à répondre à vos questions.

Monsieur Guibert, vous voyez que lorsqu'il y a des commissions et que les commissions apportent une plus-value à la délibération, nous les intégrons dans un esprit républicain.

S'agissant de votre question, je tiens à dire que dans votre précédent mandat vous avez investi de l'ordre de 500 K€, qui est une somme conséquente, j'en conviens. À notre tour, nous investirons de l'ordre de 700 K€ dans ce mandat, ce qui est un peu plus important encore ; les investissements d'accessibilité sont très conséquents pour l'ensemble des villes quelle que soit leur taille.

Je mets cette délibération aux voix.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE.

CADRE DE VIE

- **2015-10-12 : Convention d'hébergement des équipements de télérelevé des données relatives à la consommation de gaz**

Présentation du rapport par M. Dassonville.

M. RANTONNET.- Je vous remercie. Avez-vous des questions?

M. KRETZSCHMAR.- J'ai plusieurs réactions à cette délibération évoquée en commission cadre de vie et urbanisme.

Tout d'abord, cette solution proposée par ERDF paraît intéressante puisqu'elle permet d'avoir des informations plus précises sur les consommations individuelles et collectives.

Il faut être clair, c'est aussi une forme de suppression d'emploi. C'est le cas pour Linky par rapport aux compteurs EDF et pour Gaspard par rapport aux compteurs gaz. Il faut savoir à quoi cela contribue en termes d'emplois auprès des grands opérateurs d'énergie.

Par ailleurs, je voudrais rappeler que le réseau est celui du Sigerly et qu'ERDF n'est qu'un opérateur de gestion de ce réseau.

Contrairement à ce qui est explicité par la délibération, il ne s'agit pas uniquement d'ondes radio de 169 MHz mais aussi d'émissions GSM de 900 MHz puisque ce qui va du particulier vers le concentrateur est effectivement un 169 MHz mais ce qui va du concentrateur vers le centre de gestion est à 900 MHz. Or, le CRIIREM, que nous connaissons bien ici puisque nous avons eu souvent des démêlées sur les émetteurs téléphoniques, n'est-ce pas chers collègues, recommande très fortement l'éloignement à plus de cinq mètres de tout lieu de vie d'un émetteur de 100 MHz.

En l'occurrence, quand il s'agit du fort du Bruissin et de l'Iris, on peut trouver une solution assez simple en évitant d'être en proximité des locaux des gardiens. En revanche, pour ce qui est de l'école de musique et de la maison Jacques Faure, cela va être compliqué de s'éloigner de cinq mètres.

C'était mes remarques sur cette délibération.

En l'occurrence, si je n'ai pas de garantie sur ces cinq mètres, je ne voterai pas cette délibération.

M. DASSONVILLE.- Votre remarque et surtout votre information sont intéressantes, nous nous rapprocherons de GRDF pour en savoir un peu plus et pour prendre toutes les précautions qui s'imposent en la matière.

M. RANTONNET.- Forts de ce principe de précaution, nous votons la dernière délibération de ce conseil.

(Il est procédé au vote)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE - ABSTENTION DE M. KRETZCHMAR

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL

- - **Rapport Annuel Aquavert**

Mme PETIT.- C'est un rapport pour 2014, pour une année terminée.

Je vous rappelle les différents points du SIVU :

Les communes du SIVU sont :

- Lyon : 40 %
- Tassin : 27 %
- Ste Foy les Lyon : 11,3 %
- Francheville : 11 %
- Craponne : 7 ;35 %
- St Genis les Ollières : 3 ;35 %

✓ Les recettes :

- 52 % des recettes sont issues des produits des services

- 48 % sont issues des participations des communes.

Pour Francheville, cela représente 119 559 €.

Je vous ai fait un petit point rapide sur les différentes actions

■ La piscine

La fréquentation a été en hausse de 2 % avec un chiffre d'affaires qui équivaut à 66 % du chiffre d'affaires global d'Aquavert.

Les activités sont : aquabike, leçons et stages pour l'apprentissage de la natation. On constate un ralentissement des fréquentations libres dû à des questions d'ordre climatique.

On note une progression des activités aquatiques parce qu'il y a un fort engouement sur ces activités telles que l'aquabike.

■ L'espace forme

On note un léger recule de 3 % qui s'explique peut-être en 2014 par un épuisement des appareils, ce problème a été revu cette année : il y a de nouveaux appareils.

■ Tennis et mini-golf

Le tennis est plutôt en baisse. Le mini-golf se stabilise.

Nous reviendrons l'année prochaine sur le projet en cours pour Aquavert mais tout ceci explique les choix faits pour ce nouveau projet.

✓ Les dépenses :

Les dépenses à caractère général sont plutôt en baisse. Malgré une hausse des coûts d'entretien dus au vieillissement du bâtiment et des infrastructures, le SIVU Aquavert a maîtrisé ses dépenses en faisant des économies sur les énergies et l'adhésion d'Aquavert au Sigerly a permis une baisse de la facture de 28 %.

Les dépenses du personnel représentent 73,5 % des charges de fonctionnement. Elles sont en baisse d'1 %. Un travail d'optimisation a été réalisé sur ce poste du personnel, notamment sur le besoin de personnel saisonnier et sur le remplacement des agents absents.

2014 n'a vraiment pas été une bonne année. Les conditions climatiques de 2015 ont été beaucoup plus en notre faveur. Je vous rappelle que l'été 2014 a été très mauvais. De ce fait, il y a une baisse de fréquentation.

J'ai surligné la fréquentation des primaires car c'est un point important. Aquavert a vraiment une vocation d'apprentissage de la natation auprès du public, notamment des écoles et des primaires. Donc, on est vraiment dans cet axe-là. L'idée est que toutes les écoles puissent accéder à la natation et que les enfants sachent nager.

Je vous ai indiqué la fréquentation de juin, juillet et août 2014. Le mois de juin s'était bien affirmé mais il y a eu une forte dégringolade en juillet et août.

Vous retrouvez les différentes activités du site et leur fréquentation par les différents publics : associatif, seniors, etc.

■ Focus sur le pôle espace forme.

Il y a une amélioration de l'accueil notamment pour les nouveaux adhérents (tarifs, visites). De même, l'achat d'une borne d'accueil a permis un accueil plus agréable du public, notamment en ne coupant pas l'espace entre éducateurs et public.

Il y a eu une mise à jour de la base des données des usagers.

Comme je vous le disais, un travail a été mené par l'équipe sur les cours. Il a été décidé :

- de créer des séances de coaching qui remportent un succès intéressant,
- l'élaboration de nouveaux programmes de remise en forme.
- l'achat de nouveaux matériels, notamment d'un tapis de course auprès du fournisseur Technogym ;
- l'amélioration des appareils positionnés dans la salle de musculation
- l'amélioration de la maintenance de ces appareils.

Pour l'espace fitness, les cours collectifs ont vu certaines modifications de leur planning. Il y a une classification autour de cinq thématiques :

- gym senior
- gym dynamique
- gym douce
- gym chorégraphiée
- gym posturale.

Une nouvelle activité est en très forte demande, nous l'avons constaté lors du forum des associations : les cours de baby gym. Cette activité a été quasiment remplie immédiatement avec deux cours le mercredi en 5-6 ans et en 3-4 ans.

Les cours de bébés nageurs remportent un franc succès.

La formation des personnels en interne est importante.

Il y a un maximum de cours collectifs pendant les vacances scolaires.

Également, a été travaillée, avec une application sur 2015, toute la partie horaires afin d'être au plus proche des attentes des utilisateurs.

Le rapport complet est à la disposition des élus et du public.

Merci de votre attention.

Mme DUMONT.- Je pense qu'il faut souligner deux points :

Depuis de nombreuses années, Aquavert a un souci d'optimisation de chacun des espaces. Cela avait commencé par des améliorations de créneaux pour les scolaires, ce qui a eu un impact en 2014 puisque les créneaux scolaires ont été augmentés.

Le deuxième point n'a pas été souligné, mais il est intéressant pour Aquavert, il s'agit de la spécialisation pour l'accueil d'adultes handicapés à la piscine. C'est un des rares espaces aquatiques sur l'ouest lyonnais qui le propose. Le savoir-faire se ressent puisqu'il y a une augmentation de fréquentation de ce public.

J'ai une question qui ne concerne pas strictement le rapport d'activité 2014, Ste Foy s'oriente apparemment vers un désengagement d'Aquavert. Pouvez-vous nous donner votre position ? Peut-être pouvez-vous nous la donner au prochain conseil municipal ?

Mme PETIT.- La presse l'a annoncé, mais un certain nombre de points correctifs vont normalement paraître dans le journal, St Foy a voté lors de son dernier conseil municipal une délibération pour sortir du SIVU. Aujourd'hui, nous en sommes là.

Le SIVU est composé de plusieurs communes, il y aura une décision au niveau de toutes les communes. Pour l'instant, il est trop tôt pour évoquer quoi que ce soit. Le SIVU ainsi que les communes ont pris acte de la demande de Ste Foy de sortir du SIVU. Ce n'est pas aussi simple que cela, le retrait est très réglementé et très cadré juridiquement, notamment parce que cela implique toutes les autres communes.

Nous avons acté la demande de sortie de Ste Foy. Un travail va être mené pour savoir comment et de quelle manière cela va se faire par rapport aux conditions financières que ce retrait implique. Il faut savoir également quelles seront les conséquences financières pour les communes restantes et quelles seront les décisions prises par ces communes.

Nous en reparlerons lors d'une commission sports. Madame Dumont, c'est un sujet que vous connaissez bien et j'apprécie votre connaissance de ce dossier. Nous aurons donc l'occasion d'en parler lors d'une commission sports.

Je voulais juste spécifier que le montant du projet Aquavert mentionné dans l'article était faux et que Ste Foy continue d'avoir des créneaux à la piscine d'Aquavert jusqu'au milieu d'année. Ils ont donc des créneaux en 2015 alors que l'article dit qu'ils sont sortis depuis un an, ce qui n'est pas la réalité.

Mme DUMONT.- Il y a également des Fidésiens sur l'espace forme.

M. RANTONNET.- Je n'ai rien à rajouter sur la sortie de Ste Foy.

Nous passons à la communication suivante concernant les réfugiés. Je laisse la parole à Mme Quiblier.

- - **Communication sur le dispositif d'accueil des réfugiés au sein de la métropole lyonnaise et à Francheville.**

Mme QUIBLIER.- Mesdames, Messieurs, je souhaite vous communiquer le travail entrepris par la commune de Francheville en direction de l'accueil des migrants.

Nous savons tous que cette question a été durant tout l'été au cœur de l'actualité et que personne, ici comme dans notre pays, ne peut rester insensible aux différents drames qui se déroulent aux portes de l'Europe, en Méditerranée et même sur le sol européen.

Il y a les élans du cœur et il y a la raison. À partir de là, il convient de voir ce qu'il est possible de faire dans le cadre des responsabilités qui sont les nôtres.

Quand le président de la République a annoncé que la France accueillerait 24 000 réfugiés et que le Ministre de l'intérieur a demandé aux communes françaises de prendre part à cet accueil, la commune de Francheville s'est senti concernée comme la grande majorité des communes de notre pays.

J'ai, au nom de ma délégation, avec M. Claude Gourrier, répondu à l'invitation de la métropole à participer le mercredi 16 septembre à une réunion avec le préfet pour savoir comment l'aide pouvait s'organiser sur le territoire. Il nous a été indiqué que la métropole pilotait le dispositif tandis que la préfecture coordonnait.

Les élus de la métropole nous ont fait part de leur souhait que la réponse soit organisée en lien avec les communes afin d'assurer un accueil de qualité dans la durée.

Pour cela, les services de la préfecture et de la métropole sont actuellement en train de faire le recensement des capacités d'accueil que ce soit dans les communes, les associations, les communautés religieuses ainsi que les possibilités d'accompagnement, car l'élu de référence à la métropole, M. Michel Le Faou, a clairement exprimé l'orientation donnée :

« Héberger ne suffit pas, il faut accompagner. »

En conséquence, l'accueil chez les particuliers n'est pas l'option retenue par la métropole.

À partir de cette réunion, j'ai confié à la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale la coordination technique du dossier et le lien avec les services de la métropole.

Par ailleurs, pour ce qui concerne notre ville, je suis, en tant qu'Adjointe référente, en contact régulier avec la paroisse et la communauté jésuite du Châtelard afin de réfléchir ensemble à cette question et de coordonner au mieux les actions et initiatives à mener sur le territoire de notre commune.

J'ai eu cette semaine une réunion avec le curé de la paroisse, une personne de l'équipe paroissiale en charge de cette question et François-Xavier Boca, le Directeur du Châtelard. Cette rencontre a permis d'évoquer le rôle de chacun et la complémentarité des actions possibles.

Actuellement, tant à la mairie que sur la paroisse ou au Châtelard, des personnes se présentent pour proposer leurs services. Ces personnes sont répertoriées, leurs coordonnées sont transmises soit à la métropole sur l'adresse dédiée soit à des associations travaillant en lien avec les services de l'État afin que tous ceux et celles qui souhaitent contribuer au travail d'accueil des réfugiés puissent le faire.

Des contacts sont d'ores et déjà pris avec des associations comme Forum réfugiés ou La Cimade.

Voilà ce que je peux vous dire sur cette question et je ne manquerai pas de vous communiquer des décisions ou des actions nouvelles.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Je vous remercie Isabelle Quiblier.

Sur ce dossier important de rentrée : apaiser, rassembler et agir complètement nos valeurs républicaines. Ainsi notre effort de solidarité nationale ne se limite pas à l'hébergement des réfugiés.

Par exemple, la durée de l'hébergement détermine le type d'hébergement. Donc, le soutien de la collectivité doit être administratif, logistique, linguistique, scolaire et social.

C'est parce que l'émotion et la force de l'image interdisent tout recul que nous avons besoin des retours d'expérience des autres villes sur l'accueil des migrants. C'est aussi cela la métropole, apporter une logistique sur l'action sociale qui permet à chaque ville d'être plus réactive avec une stratégie partagée.

Comme Isabelle Quiblier vient de vous le dire, il y a eu un avant le 16 septembre avec un certain nombre de débats et un certain nombre d'actions autonomes dans de nombreuses villes et depuis le 16 septembre la métropole pilote et la préfecture coordonne l'accueil des réfugiés.

C'est aussi l'un des enjeux du pacte de cohérence métropolitain dont nous reparlerons au prochain conseil municipal le 12 novembre prochain, ce sera un conseil municipal exceptionnel, il sera exclusivement consacré au vote du pacte de cohérence métropolitain. L'ensemble des conseils municipaux de la métropole doit

voter la version définitive que nous devons traiter lundi prochain et donc voter avant fin novembre pour un vote en métropole le 16 décembre.

Donc, la métropole contribue à nos côtés à apaiser, rassembler et agir.

C'est pour cela, Monsieur Kretzschmar, qu'il n'y a pas de débat puisque l'action est surtout pilotée par la métropole et coordonnée avec la préfecture. On est beaucoup plus réactif à plusieurs que tout seul dans sa ville, ce qui n'exclut pas d'ailleurs des actions individuelles. Comme Isabelle Quiblier vous l'a dit, la paroisse comme le Châtelard coordonne avec la ville et la métropole des actions locales.

M. KRETZSCHMAR.- Je suis très heureux que ce courrier transmis aux groupes donne l'occasion à la mairie d'exposer un tel projet, j'y participe totalement.

Merci

QUESTIONS DIVERSES

M. RANTONNET.- M. Kretzschmar, comme à l'accoutumée, a un certain nombre de questions à nous poser auxquelles nous allons essayer de répondre.

M. KRETZSCHMAR.- Merci Monsieur le Maire. Je vais essayer de les exprimer de manière distincte.

Afin de ne pas aggraver les risques d'inondation, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation prescrit que des dispositions soient prises pour limiter le débit des eaux pluviales lorsque des travaux entraînant une imperméabilisation sont réalisés. Pouvez-vous nous indiquer comment cette prescription a été respectée lors de la création du parking rue du Robert ?

Le mur d'idées collectées par le Centre social lors du Forum des associations ainsi que le mini-sondage réalisé par Francheville Écologie montrent combien sont fortes les attentes des Franchevillois en matière de transports en modes doux : desserte du métro d'Oullins, fréquences du C20, implantation de Vélov... Comment la municipalité prend-elle à son compte ces attentes ?

Une grande portion de voirie de l'avenue du Chater est dépourvue de trottoir entre le pont de chemin de fer d'Alai et le garage Audi. Cet aménagement a-t-il été demandé prioritairement à la Métropole ? Si oui quelle est la réponse de la Métropole ?

M. RANTONNET.- M. Dassonville va essayer de vous répondre.

M. DASSONVILLE.- Réponse à la première question : limitation du débit des eaux pluviales lors de la création du parking rue du Robert.

La surface imperméabilisée par les travaux est de l'ordre de 150 m².

La Direction de l'eau du Grand Lyon a été régulièrement sollicitée dans le cadre des études de faisabilité. Elle a autorisé, au vu de la très faible surface imperméabilisée, à rejeter les eaux pluviales de voirie dans le réseau métropolitain à proximité.

Gageons que les lois Duflot et Alur en permettant une densification des zones urbanisées susciteront beaucoup plus de problèmes en la matière que ce parking.

Réponse à votre deuxième question : comment la municipalité reprend à son compte les attentes des Franchevillois en matière de transport public ou de transport en modes doux ?

Il s'avère que la présidente du Sytral vient à notre rencontre à Francheville le 19 octobre prochain. Nous allons lui remettre un dossier regroupant toutes les demandes et doléances des usagers, et essentiellement sur la desserte du métro d'Oullins, la fréquence du C20, la coordination avec les horaires du tram-train et l'accès à la gare depuis l'arrêt de bus en montant de Taffignon.

En ce qui concerne l'implantation de stations Vélo'V, cette dernière pose incontestablement plus de problèmes du fait du relief de notre commune et de l'extrême faiblesse de notre réseau de pistes cyclables. Donc, il faudra peut-être agir au préalable sur l'extension de ce réseau de pistes cyclables si tant est que ce soit possible compte tenu de l'étroitesse de nos voies.

M. LAMBERT.- En 2017, on revoit la convention avec Decaux.

M. DASSONVILLE.- Oui. Effectivement, on pourra négocier quelque chose de différent. Compte tenu des spécificités de notre territoire, peut-être négocier des vélos électriques.

M. LAMBERT.- Une petite précision : en 2017, le contrat doit être revu avec Decaux. N'oublions pas que Francheville, Lyon 5^{ème} et Tassin au niveau de la rue de l'Abbé Papon... Là, nous sommes avenue du Châter où c'est parfaitement plat. Il y a là une possibilité d'extension pour rejoindre Oullins par la route de Brignais, la RD 42 et la RD 50.

Il y a donc une gestion de modes doux, mais je pense que nous aurons peut-être un débat, mais nous sommes d'accord avec vous sur ce point.

Puisque vous m'avez imprudemment donné la parole, je souhaiterais intervenir après les questions diverses de Cyril Kretzschmar, si vous voulez bien m'accorder la parole à la fin des questions diverses.

Merci.

M. DASSONVILLE.- Réponse à la troisième question : le trottoir d'une partie de l'avenue du Châter. Ce n'est un secret pour personne, en matière de sécurisation des cheminements piétonniers, les points noirs sur notre territoire sont légion. Le secteur que vous mettez en exergue n'est pas le plus dangereux d'entre eux.

En effet, cette portion de l'avenue du Châter est en bordure d'un parc d'activité de bureaux, donc peu fréquentée *a priori* par les piétons qui ont la possibilité de traverser l'avenue par un passage protégé afin d'accéder sur un trottoir dont la largeur est normalisée. Néanmoins, la commune a transmis la liste des demandes d'actions de proximité auprès de la métropole et l'opération du Châter y est à nouveau inscrite, comme vous l'aviez fait dans le passé.

Cependant, comme je l'ai précisé lors de la réunion en commission cadre de vie de la semaine dernière la priorité reste à court terme l'aménagement de trottoirs route du Bruissin, devant l'aire de loisirs et le long de l'avenue de la table de pierre, du moins pour les parties qui n'en sont pas encore dotées.

Voilà ce que j'avais à vous dire. Merci.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour ces explications.

Je vais céder la parole à M. Lambert avant de conclure.

M. LAMBERT.- Si vous m'y autorisez mes chers collègues, je voudrais intervenir très brièvement en cette fin de conseil pour vous démontrer que je ne suis ni dans la rancune ni dans la rancœur mais parfaitement dans mon rôle d'ancien maire de Francheville en vous disant que cet été nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de deux élus de Francheville à qui notre assemblée devrait rendre hommage.

Il s'agit de Bernard Vallette d'Osia, qui est décédé le 7 juillet, qui a siégé aux côtés de Jean-Charles Mallen et qui, en dépit d'une appartenance politique aux antipodes de la mienne, a toujours fait preuve d'un esprit de dialogue et de courtoisie.

Il s'agit aussi de Ginette Marduel, figure emblématique de la vie de Francheville de l'après-guerre, qui est décédée le 20 juillet et qui a siégé à mes côtés pendant 12 ans. Elle avait largement contribué à la rédaction du livre de Francheville publié en 1992.

C'est pourquoi, à la mémoire de ces deux collègues, je vous propose mes chers collègues de bien vouloir respecter une minute de silence.

L'assemblée se lève pour respecter une minute de silence.

Je vous remercie.

M. RANTONNET.- Je vous remercie pour votre participation, votre écoute attentive à ce conseil. Notre assistance est toujours nombreuse à nos conseils municipaux. Quelles que soient nos convictions la vie citoyenne fonctionne bien à Francheville. Bonne soirée et à bientôt.

La séance est levée à 21 heures 17.

ANNEXES

Administration générale

• 2015-10-01 : Frais de déplacement – salon des Maires

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, le salon des Maires et des Collectivités locales se tient à Paris, Portes de Versailles, les 17, 18 et 19 novembre 2015.

Compte tenu des projets de la commune en cours, Monsieur le Maire et Monsieur Claude Gourrier se déplaceront à ce salon.

Cette manifestation représente l'occasion pour les élus de rencontrer un grand nombre de partenaires et d'échanger sur les problématiques propres aux Collectivités locales ou plus particulièrement sur celles de Francheville.

Parallèlement, il est organisé des conférences faisant le point sur l'intercommunalité, la réforme territoriale, la réforme financière et fiscale locale et l'aménagement et le développement durable des territoires ruraux et urbains. Ces conférences animées par des experts s'adressent à tous les élus locaux.

Conformément à l'article L.2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, Le Conseil Municipal doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

Les frais de mission seront pris en charge conformément à la législation en vigueur, notamment les articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

-Accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire ainsi qu'à l'Adjoint désigné ci-dessus, pour une mission à Paris les 17, 18 et 19 novembre 2015 comme représentants de la commune au Salon des Maires et des Collectivités locales.

-Approuver la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur le Maire et de son Adjoint.

-Dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2015 de la commune, chapitre 65.

• 2015-10-02 : Garantie d'emprunts SEMCODA – 2 rue de la Doulline

Par délibération en date du 26 mars 2015, votre assemblée a accordé une garantie d'emprunts à la SA D'HLM SEMCODA pour l'acquisition en VEFA de 15 logements situés 2 rue de la Doulline, à Francheville. La Caisse des dépôts et consignations, auprès de laquelle la SEMCODA souscrit lesdits emprunts, a fait savoir que certaines mentions de nature juridique faisaient défaut dans le corps de cette délibération.

C'est pourquoi je soumetts à nouveau à votre délibération l'octroi de cette garantie, complétée des éléments manquants.

La SA d'HLM SEMCODA envisage d'acquérir en Vente à l'Etat de Futur Achèvement dans le cadre de l'usufruit locatif social un ensemble immobilier de 15 logements sis 2 rue de la Doulline, à Francheville.

Le financement global de l'opération sera assuré par du prêt « PLS » à hauteur de 361 300€ et prêt CPLS à hauteur de 623 700 €, à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).

Dans ce cadre, la SA d'HLM SEMCODA sollicite une garantie financière de notre commune à hauteur de 15 %, représentant 147 750 €, la Métropole de Lyon prenant à sa charge les 85 % restant.

Compte tenu de cette demande, et

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article 2298 du code Civil,

Je vous propose de donner suite à cette demande de garantie d'emprunt dans les termes suivants :

Article 1 : le conseil municipal de la ville de Francheville accorde sa garantie à hauteur de 15% pour le remboursement des emprunts suivants :

- emprunt PLS d'un montant de 361 300 €

- emprunt CPLS d'un montant de 623 700 €

souscrits par la SA d'HLM SEMCODA auprès de la Caisse des dépôts et consignations

Ces prêts sont destinés à financer l'opération d'acquisition en VEFA dans le cadre de l'usufruit locatif social de 15 logements à FRANCHEVILLE, 2 rue de la Doulline.

Article 2 : Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

prêts garantis	PLS	CPLS
financement prévisionnel	361 300	623 700
garantie accordée	15% , soit 54 195 €	15% , soit 93 555 €
préfinancement	non	non
durée d'amortissement	15 ans	15 ans
périodicité des échéances	annuelle	annuelle
taux d'intérêt	livret A + 1,11% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%	livret A + 1,11% Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est > au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés	Amortissement déduit avec intérêts différés : si le montant des intérêts calculés est > au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision	Double révisabilité limitée	Double révisabilité limitée
Révision du taux de progressivité des échéances	si DL : de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%	si DL : de 0% à 0,50% maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du livret A). Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

Article 3 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM SEMCODA, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA d'HLM SEMCODA pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

En conséquence, je vous demande **Mesdames, Messieurs** de bien vouloir :

autoriser M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt PLS et CPLS souscrits par la SA d'HLM SEMCODA pour un montant global de 985 000 €,

à autoriser M. le Maire à signer les conventions accordant une garantie d'emprunt de 15% de ce montant, soit 147 750 € au bénéfice de la SA d'HLM SEMCODA.

- **2015-10-03 : Renouvellement des marchés d'assurance – convention de groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Francheville**

Conclus pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013, les marchés d'assurance de la Ville de Francheville et les marchés d'assurance du CCAS de Francheville arrivent à échéance le 31 décembre 2015 pour les couvertures suivantes:

- Assurance Dommages aux Biens et Risques Annexes
- Assurance Responsabilité Civile et Protection juridique
- Assurance Flotte Automobile
- Assurance Auto Mission

Dans le cadre du renouvellement de ces marchés, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Francheville et le CCAS de Francheville, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, afin de rechercher les meilleures conditions techniques et financières.

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies dans une convention constitutive de groupement de commandes, signée des deux parties et ci-annexée.

La Ville de Francheville est désignée, d'un commun accord, coordonnateur du présent groupement de commandes. Le représentant du coordonnateur est Monsieur le Maire ou son représentant.

Le coordonnateur est chargé d'assurer, dans le respect du Code des Marchés Publics en vigueur à la date de signature de la présente convention, l'organisation de la consultation et de la passation des marchés jusqu'à la signature et notification des marchés.

Chaque membre du groupement reste cependant responsable de l'exécution administrative et financière pour la partie le concernant.

C'est pourquoi je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- Décider la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Francheville et le Centre Communal d'Action Sociale de Francheville,
- Approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la passation des marchés de services d'assurance,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce utile à cette fin.

- **2015-10-04 : Marché public de fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour les services de la ville et du CCAS de Francheville – convention de groupement de commandes entre la ville et le CCAS de Francheville**

La Commune de Francheville et le CCAS de Francheville ont des besoins communs en matière d'achat de produits d'entretien.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Francheville et le CCAS de Francheville, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Les modalités de fonctionnement du groupement sont définies dans une convention constitutive de groupement de commandes, signée des deux parties et ci-annexée.

La Ville de Francheville est désignée, d'un commun accord, coordonnateur du présent groupement de commandes. Le représentant du coordonnateur est Monsieur le Maire ou son représentant.

Le coordonnateur est chargé d'assurer, dans le respect du Code des Marchés Publics en vigueur à la date de signature de la présente convention, l'organisation de la consultation et de la passation des marchés jusqu'à la signature et notification du marché.

Chaque membre du groupement reste cependant responsable de l'exécution administrative et financière pour la partie le concernant.

C'est pourquoi je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Décider la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Francheville et le Centre Communal d'Action Sociale de Francheville,
- Approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à la passation du marché de fourniture de produits d'entretien, produits d'hygiène et accessoires de nettoyage pour les services de la ville de Francheville et du CCAS de Francheville.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que toute pièce utile à cette fin

Ressources humaines

- **2015-10-05 : Evolution des services communaux : Suppression, création et transformation de poste.**

La nécessaire adaptation constante des services municipaux à l'évolution des missions de la collectivité et du service public communal, aux priorités de l'équipe

municipale et aux obligations nouvelles de tous ordres nous conduit à proposer régulièrement un ajustement et une réorganisation des emplois de la collectivité.

Les secteurs suivants sont concernés :

- La Direction de l'Education
- Le Service des Sports

Ce projet de délibération a été soumis à l'avis des membres du Comité Technique, en date du 21 septembre 2015 ainsi qu'à l'avis de la Commission Ressources Humaines du 23 septembre 2015.

Les modalités et conséquences financières de ces dispositions sont prévues et votées au budget primitif 2015.

Par une délibération du 09 juillet 2015, le conseil municipal a transformé des postes d'agent d'entretien et de restauration, d'ATSEM et d'animateur au sein de la Direction de l'Education en modifiant leur temps de travail afin de répondre aux besoins de la collectivité.

Suite au départ en retraite d'un agent titulaire occupant un poste d'ATSEM, il convient donc de poursuivre la démarche entreprise en réajustant le temps de travail de ce poste en fonction du besoin réel et de le passer d'un temps complet à un temps non-complet (33/35^{ème}).

Par ailleurs, comme chaque année, le planning des éducateurs sportifs est modifié en fonction des besoins et en lien avec les enseignants et les services de l'Education nationale. Cela a pour conséquence de modifier le temps de travail d'un éducateur sportif à 11,65/35^{ème}.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, par conséquent de valider les dispositions suivantes :

- Ajustement d'un poste d'atsem à l'école de Bel-Air comme suit :

- Suppression d'un poste d'atsem à temps complet ouvert au cadre d'emplois des atsem.
- Création d'un poste d'atsem **à temps non-complet (33/35^{ème})** ouvert au cadre d'emplois des atsem.

- Ajustement au sein du Service des Sports comme suit :

- Transformation d'un poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps non-complet (10,57/35^{ème}) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives en un poste d'Educateur des activités physiques et sportives à temps non-complet (**11,65/35^{ème}**) ouvert au cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

Je vous propose, par conséquent, Mesdames, Messieurs, d'adopter le tableau des effectifs proposé ci-joint.

CULTURE

- **2015-10-06 : Cessation d'activités de la Régie Culturelle du Fort du Bruissin au 31 décembre 2015 et reprise partielle d'activités par la commune au 1^{er} janvier 2016**

À la suite de la délibération de la régie culturelle « Fort du Bruissin » relative à la non reconduction du Festival Fort en Jazz en 2015, le statut d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial n'est désormais plus adapté aux activités de la régie culturelle du Fort du Bruissin

Aussi, conformément à la délibération du 9 février 2015 relative à la régie culturelle du Fort du Bruissin et aux sujétions de service public, la régie culturelle, en lien avec la commune, a réalisé un travail spécifique durant le premier semestre 2015 afin de déterminer le mode de gestion le plus adapté pour les activités qui seront désormais conduites au sein du Fort du Bruissin.

Le maintien d'une régie à statut autonome n'a pas été souhaité. Aussi, les modalités de la reprise partielle de ses activités par la commune ont été étudiées.

Après étude, la commune souhaite s'engager vers une cessation d'activités de la régie culturelle à compter du 31 décembre 2015 et souhaite reprendre partiellement les activités de la régie culturelle du Fort du Bruissin au 1^{er} janvier 2016. Les modalités de cette reprise sont précisées ci-dessous ainsi que dans l'annexe n°1 à la présente délibération.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'avis du comité technique préalable sera sollicité le 21 septembre 2015.

I. Rappel des objectifs de la création de la régie culturelle du Fort du Bruissin

La régie culturelle a été créée le 09 mars 2004 afin d'avoir « une structure de gestion autonome pour gérer les événements culturels et notamment musicaux se déroulant sur le territoire de la commune » comme l'indique le préambule des statuts de la régie.

Selon l'article 2 des statuts, la régie culturelle du Fort du Bruissin a pour objet :

- La gestion des activités se déroulant sur le site du Fort,
- La coordination et la validation des activités proposées par des intervenants extérieurs se déroulant sur le site du Fort du Bruissin,
- L'organisation, la production et la mise en cohérence de tout événement ou action en lien avec la musique ou les arts en général sur le territoire de la commune et qui ferait intervenir des associations, projets transversaux ou équipements à caractère culturel,

- La coordination des projets d'aménagement du site,
- La gestion des activités économiques, directes et indirectes, liées à ses différents domaines d'intervention.

Par ailleurs, elle a pour domaines d'intervention :

- L'Art (Musique, arts Plastiques et autres champs culturels...) et notamment l'organisation, la production et la diffusion du festival de jazz et des concerts « avant-sons », ainsi que la gestion du centre d'art contemporain,
- La mise en valeur du patrimoine et de l'environnement du site,
- Les loisirs pouvant être pratiqués sur le site.

Initialement, la régie avait été créée « *dans la perspective de création d'un Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) à moyen terme* ». Cependant, cet outil juridique n'a jamais pu se mettre en place faute de collectivités ou partenaires institutionnels souhaitant s'y associer. Il convient également de préciser que les services communaux ont toujours continué à avoir des services culturels au sein de l'organigramme de la collectivité et que la régie culturelle intervenait principalement pour les activités exercées au Fort du Bruissin (sauf le festival « Fort en Jazz » à compter de son transfert au sein de la salle Iris).

Pour rappel, la Chambre Régionale des comptes, dans son rapport publié en 2009 avait déjà émis des recommandations sur le statut juridique de cette entité. Après étude, il avait été convenu de maintenir cet Établissement Public sous statut d'Établissement Public Industriel et Commercial.

Ainsi, l'évolution des activités pratiquées au sein de la régie en 2015 a supposé de conduire une étude sur le statut de cet établissement.

II. Les évolutions des interventions de la régie culturelle et les activités transférées

L'évolution la plus importante des domaines d'intervention de la régie est la suppression du festival de jazz à compter de 2015, l'une des principales activités de la régie culturelle du Fort du Bruissin.

Il est aussi à noter que les expositions produites n'auront plus nécessairement la cadence des précédentes années, elles seront un support artistique parmi d'autres supports qui seront déployés au sein du site du Fort du Bruissin.

Enfin, le développement de l'expertise au sein de services de la commune a eu pour conséquence de faire gérer directement par la commune différentes interventions pour le compte de la régie prévues dans le cadre d'une convention entre la commune et la régie, prévoyant notamment une mise à disposition partielle du personnel communal. C'est le cas par exemple de l'aménagement du site ou sa mise en valeur.

Dans le cadre de la cessation d'activités de la régie à compter du 31 décembre 2015, les activités suivantes seront définitivement supprimées :

- Organisation du festival de jazz et des concerts « Avant sons » ainsi que la gestion du Centre d'Art Contemporain installé au Fort du Bruissin.

La fréquence ou la portée des expositions sera en effet réévaluée et le nombre de deux expositions systématiques au cours de l'année pourra être revu selon l'évolution du programme culturel (diffusion et pratique culturelles ou artistiques) qui se déroulera au fort du Bruissin.

Activités transférées à la commune :

Il est proposé que les activités suivantes soient reprises par la commune et maintenues :

- La gestion des activités se déroulant sur le site du Fort dans le domaine artistique et culturel

- La coordination et la validation des activités proposées par des intervenants extérieurs se déroulant sur le site du Fort du Bruissin,

- L'organisation, la production et la mise en cohérence de tout événement ou action en lien avec la musique ou les arts en général sur le territoire de la commune et qui ferait intervenir des associations, projets transversaux ou équipements à caractère culturel,

- La coordination des projets d'aménagement du site,

- La gestion des activités économiques, directes et indirectes, liées à ses différents domaines d'intervention.

Outre le domaine artistique et culturel au sein du Fort du Bruissin, les domaines d'intervention repris seront : la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement du site et les loisirs pouvant être pratiqués sur le site.

III – Modalités de mise en œuvre de la cessation d'activité de la Régie

Conformément à ses statuts, la Régie cessera son exploitation en exécution de la présente délibération du Conseil Municipal de la commune de Francheville.

Impact sur les salariés actuels de la régie culturelle et sur l'organisation des services communaux suite à ces reprises d'activités :

*** L'impact sur les salariés de la Régie culturelle :**

La régie culturelle du Fort du Bruissin compte aujourd'hui deux agents en CDI :

- Un agent à temps complet, en contrat à durée indéterminée sur les missions de « Gestionnaire administratif, budgétaire et comptable »

- Un agent à temps non complet (28/35ème), en contrat à durée indéterminée sur les missions de « Chargée de production et de médiation ».

Compte tenu des activités reprises partiellement par la commune de Francheville, il est proposé au gestionnaire administratif une reprise à temps complet de son CDI et au chargé de production et de médiation une reprise à temps non complet sur un temps de travail inférieur (17,5/35ème au lieu de 28/35ème).

Chacun des agents a été rencontré à ce sujet et une proposition de reprise de leur contrat de travail selon les dispositions prévues par le code du travail leur a été transmise.

Ces dispositions sont celles d'un contrat à durée indéterminée de droit public pour chaque agent selon des modalités salariales identiques en montant annuel brut (les clauses substantielles du contrat sont reprises).

* L'impact sur le personnel mis à disposition :

Le personnel mis à disposition par la commune à la régie réintègrera la collectivité au sein de la Direction de l'Action Culturelle.

* L'impact sur l'organisation interne des services municipaux :

La Direction de l'Action culturelle de la Ville reprendra les activités transférées de la régie culturelle. Sous réserve de l'acceptation par les deux agents de la reprise de leurs contrats de travail, deux postes seront créés au sein de la Direction de l'Action culturelle (un poste à temps complet et un poste à 17,5/35ème) afin d'assurer la prise en charge des missions reprises par la commune. Ces deux postes seront placés sous la responsabilité directe de la directrice de l'action culturelle.

La proposition de modification du tableau des effectifs sera proposée au conseil municipal du 17 décembre 2015.

Il est à noter que les directions ayant des fonctions « support » au sein de la commune (direction des Finances, direction des Ressources Humaines, direction des services techniques, direction des systèmes d'information et télécommunication, direction de la communication, cabinet du Maire) prendront en charge les missions afférentes à chacun de leurs domaines d'intervention, au titre des activités reprises.

Impact et mise en œuvre de la dissolution en matière budgétaire et comptables.

Le cabinet KPMG a assisté la régie et la commune afin d'anticiper les multiples opérations multiples liées à la cessation d'activité de la régie et à la clôture des comptes. Un rapport provisoire a été remis à la commune en août 2015, il est joint à la présente délibération et sera réactualisé par KPMG au vu des résultats de la régie.

Le trésorier principal rencontré le 2 septembre a validé les modalités de dissolution telles qu'envisagées dans l'annexe jointe.

Le calendrier de mise en œuvre de cette cessation d'activité de la régie est le suivant :

8 octobre 2015 : délibération relative à la suppression de la régie culturelle du Fort du Bruissin

17 Décembre 2015 : délibération relative à la modification du tableau des effectifs suite à la cessation d'activités de la régie culturelle

Décembre 2015 : Suppression des régies de recettes et d'avance par la régie culturelle et création des régies adhoc / budget communal.

Mars 2016 : Vote du Compte Administratif 2015 et du compte de gestion 2015 de la régie par le Conseil municipal

Mars 2016 : Reprise des résultats de la régie et intégration de ses résultats dans le BP 2016 de la commune. (y compris opérations de transfert des immobilisations)

IV – Le Projet culturel du Fort du Bruissin en 2016 :

Le projet culturel qui sera porté par le commune en 2016 sur le Fort du Bruissin comprend d'ores et déjà les orientations suivantes :

En 2016, Le Fort du Bruissin s'ouvre :

- **A tous les arts** et devient un laboratoire artistique de création (Lab'Art) où artistes professionnels et amateurs pourront expérimenter, apprendre et produire.

Il s'agira d'accueillir des artistes, des compagnies pour leur donner un espace de travail et de présentation des arts vivants : théâtre, cirque, musique, danse, etc....

- **A tous les publics** : une compagnie invitée sera un élément moteur de l'animation du fort : prescripteur, acteur et soutien dans le montage de projets culturels pour la ville à destination du tout public, du monde associatif et des scolaires.

Cette initiative permettra de promouvoir les pratiques amateurs, d'ouvrir le fort plus largement, de favoriser le développement des publics et leurs circulations et d'identifier Francheville comme une commune qui dynamise, favorise et encourage la création artistique dans sa diversité.

- **À la danse** : l'an prochain sera l'année de la biennale de la danse, « Ando danse Cie » et son chorégraphe Davy Brun seront les premiers invités du Lab'Art du Fort du Bruissin. Davy, Brun est un jeune chorégraphe franchevillois, ancien danseur de l'Opéra de Lyon et du grand Théâtre de Genève. Cette compagnie investira les lieux afin de créer la prochaine pièce chorégraphique de la compagnie qui est un travail autour de Cervantès et de son personnage mythique Don Quichotte.

Cette présence sur site participera à l'organisation de différents temps forts :

- Les RDV dansés : des bals « chorégraphiés » avec une initiation en amont autour de différentes pratiques : en solo (hip hop), en duo (valse, tango et autres danses à 2) et en groupe (danses grecques)
- Conférence dansée sur une œuvre du répertoire : Gisèle, Lac des cygnes ...
- Des rencontres avec d'autres acteurs locaux : Théâtre'art, école de Musique de Francheville, entre autres.
- Des temps de répétitions publiques
- Des rencontres et stages avec des danseurs de l'Opéra de Paris
- Une exposition photos autour de la danse et du mouvement
- Cours de danse pour les enfants et les adultes avec restitution publique
- Des projets de sensibilisation à destination des scolaires et travaillés en lien avec l'Inspection de L'Éducation Nationale et les écoles Franchevilloises

-À la découverte : avec des soirées découvertes dédiées aux talents de demain, une fois par mois la salle « Poudrière Noire » ouverte à tous les genres et surtout aux jeunes talents

Il est précisé que la commune souhaitant poursuivre la location des salles du Fort du Bruissin comme c'est le cas aujourd'hui, une délibération afférente à l'assujettissement sur option à la TVA pour ces salles sera proposée au vote du Conseil Municipal en décembre 2015.

Vu les statuts de la régie personnalisée « Régie Culturelle du Fort du Bruissin » du 9 mars 2004 modifiés le 7 février 2007,

Vu la délibération du 9 février 2015 relative aux sujétions de service public de la régie, et la convention d'objectifs et de moyens 2015 entre la régie culturelle et la commune de Francheville,

Vu la commission culture du 14 septembre 2015,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 21 septembre 2015,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

-DECIDER à compter du 31 décembre 2015 de la cessation des activités de la régie culturelle du Fort du Bruissin.

-DECIDER de reprendre partiellement les activités de la régie à compter du 1^{er} janvier 2016 soit :

- La gestion des activités se déroulant sur le site du Fort dans le domaine artistique et culturel
- La coordination et la validation des activités proposées par des intervenants extérieurs se déroulant sur le site du Fort du Bruissin,
- L'organisation, la production et la mise en cohérence de tout événement ou action en lien avec la musique ou les arts en général sur le territoire de la commune et qui ferait intervenir des associations, projets transversaux ou équipements à caractère culturel,
- La coordination des projets d'aménagement du site,
- La gestion des activités économiques, directes et indirectes, liées à ses différents domaines d'intervention.

Outre le domaine artistique et culturel au sein du Fort du Bruissin, les domaines d'intervention repris seront : la mise en valeur du patrimoine et de l'environnement du site et les loisirs pouvant être pratiqués sur le site.

-DECIDER de modifier (selon le souhait qui sera exprimé par les agents) le tableau des effectifs suite à la proposition de reprise partielle des deux CDI des agents selon les modalités suivantes :

- Gestionnaire administratif, budgétaire et comptable : reprise à temps complet.
- Chargée de production et de médiation : reprise à 17.5/35 : reprise partielle du 28/35^{ème} antérieur.

- DIRE que les comptes administratifs et de gestion 2015 ainsi que le patrimoine de la régie culturelle seront réintégrés au sein du budget et de l'actif 2016 de la commune de Francheville selon les modalités de l'annexe n° 1 jointe à la présente délibération, annexe qui sera réactualisée selon les résultats comptables de fin d'exercice.

EDUCATION

- **2015-10-07 : Attribution d'une subvention exceptionnelle – projet de circonscription – OCCE élémentaire Bourg**

Dans le cadre de la politique éducative de la Ville de Francheville, une participation financière est accordée aux écoles afin de permettre la réalisation de projets.

Notre circonscription, qui réunit Sainte-Foy-lès-Lyon, Lyon 5ème et Francheville vient de lancer un projet commun autour des « Cabinets de curiosité » à destination des cycles 2 et 3. Le musée des Confluences accompagne ce projet par diverses activités et rencontres au cours de l'année 2015-2016.

Ce projet est proposé à 12 classes de la circonscription. 4 enseignants du Bourg (cycles 3) ont souhaité y participer.

Le projet se déroulera en plusieurs temps.

Tout au long de l'année, les classes partiront à la découverte du musée autour de la thématique des « Cabinets de curiosité » et sur la notion de collection. Enfin, en parallèle, les enfants pourront eux-mêmes mettre en scène les objets de leur choix avec leur enseignant pour les exposer ensuite à la fin de l'année.

Ce projet s'inscrit dans le parcours culturel de l'élève autour de l'art comme moyen d'expression, de création et de partage mais aussi par l'appropriation du patrimoine culturel local existant.

Il est sollicité une participation de la Ville pour le financement de l'une de ces visites. Il est proposé d'attribuer 530€ de subvention exceptionnelle.

Le coût des visites suivantes et les frais de transports seront pris en charge par la coopérative de l'école et par une participation financière demandée aux parents d'élèves. De plus, l'Inspection Académique organise et finance une formation de 6 heures à l'égard des enseignants qui accompagneront les élèves sur ce projet.

Vu la présentation en commission Éducation en date du 21 septembre 2015,

Dans le cadre des politiques éducatives et culturelles mises en œuvres en direction des élèves franchevillois, il vous est demandé, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- attribuer la subvention exceptionnelle suivante : 530€ à l'OCCE de l'école élémentaire du Bourg
- dire que cette subvention sera imputée sur le chapitre 65, article 6574 du budget principal 2015 de la commune dûment approvisionné.

SPORTS

- **2015-10-08 : Aménagement du complexe sportif – validation du programme**

Le projet de requalification du complexe sportif inscrit au plan de mandat précédent a fait l'objet de plusieurs délibérations et notamment le 11 décembre 2013 où le programme réalisé par la société A2C Sports avait été validé.

Ce programme a cependant évolué avec notamment la suppression du projet de Centre Technique Municipal. Le groupe de travail regroupant les associations sportives, les utilisateurs du complexe sportif, les élus et techniciens municipaux ainsi que le programmiste s'est réuni à plusieurs reprises afin d'actualiser et affiner les besoins. La commission générale du 15 septembre 2015 a examiné les diverses possibilités d'aménagement.

C'est ainsi que le programme suivant est soumis à votre approbation.

Historique du projet :

L'évolution constante de la pratique sportive, les demandes des associations, l'augmentation du nombre de licenciés et la progression des résultats sportifs nécessitent un réaménagement important des structures sportives actuelles. En effet, le terrain d'honneur de football a été mis en service en 1945, le terrain en gorrhe en 1965, les vestiaires/tribunes et la piste d'athlétisme en 1985.

Objectifs du projet :

Doter la commune d'un équipement conforme à son image et à ses besoins.

Rassembler les différentes activités sportives avec la possibilité d'une évolution future et disposer de surfaces et locaux adaptés qui permettent :

1. De minimiser les coûts de fonctionnement pour la commune,
2. De permettre l'organisation des entraînements et compétitions pour les associations concernées,
3. D'optimiser l'utilisation des surfaces mises à disposition,
4. De sécuriser les lieux et le matériel.

Définitions des besoins :

- Proposer des locaux et des espaces extérieurs adaptés en fonction des effectifs et des réglementations des fédérations sportives,
- Offrir des conditions de pratique adaptées aux sportifs dans l'objectif d'optimiser les surfaces et locaux mis à disposition,
- Disposer d'un projet qui permette d'offrir des perspectives d'évolution.

L'idée principale de l'aménagement du complexe sportif est de traiter l'opération dans sa globalité afin de permettre l'utilisation des différentes surfaces par le plus grand nombre sur des créneaux horaires planifiables en commun.

Au stade de l'étude de faisabilité, il ressort, après l'étude du site, des concertations avec les différentes associations et le groupe de travail, la nécessité de mettre en place :

- Un terrain synthétique de football 105 m x 68 m homologué catégorie V,
- Un terrain synthétique d'entraînement de football à 11 (dimensions : 90 m x 45 m),
- Une piste d'athlétisme de 4 couloirs en anneau (+ 2 couloirs supplémentaires sur une ligne droite) y compris aires techniques de sauts et lancers en revêtement synthétique. Une pelouse naturelle sera positionnée au centre de cette piste,

- Deux terrains de basket de dimensions 26 m x 14 m sur un revêtement en résine similaire à l'athlétisme,
- Un bâtiment composé de vestiaires avec douches, locaux arbitres et délégués, espace de renforcement musculaire, administratifs, espace de convivialité, rangements, sanitaires, un logement pour gardiennage du site,
- la possibilité d'aménager des tribunes,
- Les flux sportifs et publics seront étudiés afin d'accueillir les compétitions dans les meilleures conditions,
- Cet espace accueillera des allées permettant la pratique de sport en libre accès (marche, footing, renforcement, vélo pour les scolaires),
- Du stationnement en partie Sud,
- Démolitions des vestiaires, buvette et bâtiment d'habitation (Colladello).

Le projet sera conforme aux exigences sportives et environnementales relatives aux réglementations des différentes fédérations sportives et à la norme RT 2012.

Compte tenu de la surface nécessaire, l'implantation retenue utilisera une partie de l'actuel complexe sportif et de la parcelle riveraine au Sud.

Le plan d'aménagement légendé, inclus au programme détaillé, est annexé à la présente délibération.

Estimation du coût de l'opération :

Le coût pour cette opération est estimé à ce stade du projet à **4 879 060 € HT** soit **5 854 872 € TTC** comportant les honoraires, travaux et études diverses.

Un découpage en phases techniques de réalisation comprenant 3 phases travaux a été établi mais pourra évoluer sur la base des propositions du maître d'œuvre restant à désigner :

Phase 1 : Terrain synthétique entraînement + vestiaires et logement + démolition du Colladello

Phase 2 : Piste d'athlétisme + démolition de la buvette

Phase 3 : Terrain d'honneur en synthétique + démolition des vestiaires existants

Contraintes

- la zone Est classée E.B.C (Espace Boisé Classé) au Plan Local d'Urbanisme implique le respect des limites existantes avec le tènement voisin,
- le terrain en partie Sud présente une différence de niveau par rapport au terrain

actuel du complexe sportif.

La procédure nécessite une validation pour pouvoir mener à bien la suite de l'opération.

Une fois le programme validé, une procédure de désignation d'un maître d'œuvre sera ensuite lancée sous la forme d'un appel d'offre restreint. Les éléments de missions confiés au maître d'œuvre seront : études d'Esquisse, études d'Avant Projet Sommaire, études d'Avant Projet Définitif (compris dépôt du Permis d'aménager), études de Projet (compris DCE), assistance à la passation des contrats de travaux, études d'Exécutions / VISA Direction de l'exécution des contrats de travaux, assistance aux opérations de réception.

Le montant prévisionnel du marché de maîtrise d'œuvre est de 339 040 €.

Il est précisé qu'il sera également demandé au Maître d'œuvre désigné d'étudier les options suivantes dans l'ordre des priorités validées avec le club d'athlétisme :

1. aménager une piste de 300 mètres comprenant 6 couloirs en anneau (avec éventuellement 2 couloirs supplémentaires sur une ligne droite),

2. aménager une piste de 250 mètres avec 8 couloirs en anneau sous réserve du respect des règles de sécurité en matière de lancer et du maintien des 2 terrains de basket,

3. aménager une piste de 250 mètres avec 6 couloirs en anneau et 2 couloirs sur une ligne droite sous les mêmes réserves que l'option 2 précédente.

Vu le passage en commission générale le 15 septembre 2015.

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- Approuver le programme tel que défini,
- Engager des rencontres avec les fédérations sportives, le CNDS, la Métropole, la Région et préparer les dossiers de subventions correspondants,
- Autoriser M. Le Maire à poursuivre les analyses de terrains nécessaires aux études préalables,
- Engager la procédure de désignation d'un maître d'œuvre par voie d'appel d'offre.
- **2015-10-09 : Stages sportifs – participation des familles**

Depuis 1989, Francheville propose des stages sportifs en demi-journée durant les différents congés scolaires à l'intention des enfants.

L'objectif est de proposer aux jeunes, sur une semaine, de s'initier à un panel de disciplines sportives.

Afin de répondre à la demande des familles, à partir des prochaines vacances scolaires, la municipalité a décidé d'organiser ces stages en journée complète à raison de 40h hebdomadaire repas non fourni.

Compte-tenu de l'augmentation de la durée de ces stages, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants (à la semaine et selon le quotient familial) :

tranche	A	(QF	de	0	à	472)	:	31,55€
tranche	B	(de	473	à	579)	:	40,05€	
tranche	C	(de	580	à	899)	:	49,35€	
plein		tarif		(>900)			:62,55€	
non franchevillois : 97,20€								

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

-voter cette augmentation tarifaire comme indiqué ci-dessus

URBANISME

• **2015-10-10 : Cession foncière d'une parcelle communale rue du Félin**

La Commune de Francheville est propriétaire d'une parcelle non bâtie située rue du Félin à Francheville le Haut, cadastrée BZ 80 d'une superficie totale de 330 m².

Ce terrain est situé en zone UE1 (zone résidentielle de faible densité) au Plan Local d'Urbanisme et est grevé d'un espace végétalisé à mettre en valeur. Il comporte donc des droits à construire malgré sa faible superficie.

Monsieur et Madame LACHANA, propriétaires voisins, ont récemment exprimé leur intérêt pour acquérir cette parcelle afin de compléter l'assiette foncière d'une opération de lotissement.

Un accord a été trouvé avec Monsieur et Madame LACHANA pour une cession au prix de 180 000 euros correspondant à la valeur communiquée par les Domaines le 5 février dernier. Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

La Commune n'a pas d'intérêt particulier à conserver cette parcelle éloignée du centre-bourg et peu adaptée à un usage public.

Vu l'intérêt du propriétaire voisin pour l'acquisition de cette parcelle,

Vu la présentation en commission conjointe Qualité de vie / Urbanisme en date du 24 septembre 2015,

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- donner un avis favorable au principe de cession du terrain (parcelle BZ 80) situé rue du Félin à Monsieur et Madame LACHANA au prix de 180 000 euros,
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette cession.

PATRIMOINE

- **2015-10-11 : Programmation des travaux d'accessibilité 2016-2021 élaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (ADAP)**

La loi du 11 février 2005 dite loi Handicap imposait à tous les Établissements Recevant du Public (ERP) publics et privés d'être accessibles à tous les usagers, quel que soit leur handicap, avant le 01 janvier 2015.

Face au retard pris par de nombreux maîtres d'ouvrage, l'Etat permet désormais d'obtenir un délai supplémentaire de 3 à 6 ans à condition de s'engager sur un programme d'accessibilité (ordonnance n°2014-1090).

Un Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) doit donc être déposé en Préfecture avant le 27 septembre 2015 pour les établissements de 1ère à 4ème catégorie. Il est considéré comme un dispositif d'exception permettant de poursuivre en toute sécurité juridique les travaux d'accessibilité après le 01 janvier 2015. Quant aux établissements de 5ème catégorie, ils doivent faire l'objet de dépôts d'Autorisations de Travaux en mairie dans un délai de 3 ans.

En 2009, le diagnostic réglementaire avait été élaboré par un cabinet spécialisé. Il préconisait des travaux à hauteur de 1 584 428 € TTC. Ce coût ne comptabilisait pas les travaux accessoires (raccordement sur l'existant) et une partie de la main d'œuvre estimés à 20 % du montant des travaux soit 316 886 € portant le coût total à **1 901 000 €**.

De nouveaux décrets ont par ailleurs été publiés assouplissant les règles techniques en matière d'accessibilité.

Les services techniques ont donc procédé à l'actualisation du diagnostic initial au vu de ces nouvelles règles et ce dans un esprit d'efficience de l'euro dépensé. Il en résulte que le coût total des travaux est désormais de **704 000 € TTC**. Des dérogations seront demandées notamment pour le groupe scolaire et la maison de quartier de Bel Air qui doivent être transférés sur le site UCEAR dans le cadre du projet d'éco-quartier.

24 équipements communaux sont concernés car ouverts au public. 10 d'entre eux font partie du groupe de 1ère à 4ème catégorie nécessitant le dépôt d'un agenda en Préfecture : l'Iris, les salles du complexe sportif, le groupe scolaire du Châter, l'Elan, l'Hôtel de Ville, la Maison de quartier de Bel Air, le Fort du Bruissin, l'école maternelle J. Prévert, l'école élémentaire du Bourg et le groupe scolaire de Bel Air.

Synthèse de l'évolution du coût des travaux

Coût des travaux en phase diagnostic (2009) soit coût de la fourniture + travaux accessoires et main d'œuvre évalués à 20 % de la fourniture (1 584 428 € + 316 886 €)	1 901 000 €
Coût des travaux après déduction des opérations réalisées entre 2010 et 2015 (soit 500 000 €)	1 400 000 €
Coût des travaux après actualisation du diagnostic liée à l'assouplissement réglementaire et la recherche d'un équilibre entre le coût de l'intervention et la plus-value pour la personne à mobilité réduite (soit gain de 430 586 €)	969 000 €
Coût des travaux après prise en compte des dérogations conséquentes possibles au vu des futurs projets d'investissement (GS Bel Air, Maison de quartier de Bel Air, Fort du Bruissin et ludothèque) soit un gain de 265 000 €	704 000 €

Le montant total des travaux pour la mise en accessibilité des 24 équipements s'élève à 704 000 € TTC. Il est proposé de programmer les travaux de la façon suivante :

2016 : 50 000 € (5ème catégorie) + 64 000 € (1ère à 4 ème catégorie) = 114 000 €

2017 : 50 000 € (5ème catégorie) + 64 000 € (1ère à 4 ème catégorie) = 114 000 €

2018 : 50 000 € (5ème catégorie) + 64 000 € (1ère à 4 ème catégorie) = 114 000 €

2019 : 114 000 € (1ère à 4 ème catégorie) = 114 000 €

2020 : 114 000 € (1ère à 4 ème catégorie) = 114 000 €

2021 : 134 000 € (1ère à 4 ème catégorie) = 134 000 €

TOT 150 000 € (5ème catég.) + 554 000 € (1ère à 4 ème cat.) = 704 000 €

Les travaux consistent principalement à améliorer les cheminements extérieurs (éclairage, suppression de seuils, reprise d'enrobé), la signalétique extérieure et intérieure, rendre accessibles des locaux communs comme les sanitaires, élargir des circulations intérieures, sécuriser des escaliers (main courante, appel de vigilance). Des dérogations partielles seront sollicitées auprès du Préfet en cas d'impossibilité technique ou de disproportion manifeste entre la mise en accessibilité et ses conséquences pour l'établissement.

Une stratégie permettant de déterminer les critères de priorisation de mise en accessibilité des ERP de la Commune a été élaborée pour permettre de bâtir une

programmation des travaux. Cette stratégie repose sur une combinaison de trois critères :

- la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) permet d'identifier les opérations globales de rénovation et de restructuration des bâtiments à engager. Pour ces opérations, il est proposé d'intégrer les travaux d'accessibilité dans la même période.
- l'importance du service rendu et la fréquentation du public : Les établissements classés comme prioritaires sont les écoles, les crèches et la salle des fêtes.
- la praticabilité existante : il est proposé de consacrer les premières périodes de l'ADAP aux travaux structurants qui permettront d'assurer dans les meilleurs délais un accès aux établissements qui présentent des difficultés.

A partir des diagnostics d'accessibilité, des éléments de la stratégie décrits ci-dessus et d'un travail transversal au sein des services de la commune, la programmation des travaux d'accessibilité par établissement est déclinée dans le tableau de l'ADAP ci-joint.

Vu la présentation en commission Accessibilité en date du 23 septembre 2015,

Je vous demande, **Mesdames, Messieurs**, de bien vouloir :

- approuver la programmation des travaux d'accessibilité dans les équipements publics communaux de 2016 à 2021 tel que déclinée dans le tableau annexé,
- autoriser le Maire de Francheville à déposer l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) en Préfecture pour instruction et validation,
- autoriser le Maire de Francheville à déposer les différentes demandes d'autorisation de travaux pour ces opérations d'accessibilité.

CADRE DE VIE

- **2015-10-12 : Convention d'hébergement des équipements de télérelevé des données relatives à la consommation de gaz**

Le réseau de distribution de gaz naturel qui regroupe l'ensemble des canalisations assurant l'acheminement du gaz naturel vers les consommateurs est géré en France par GRDF. Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du code de l'énergie, GRDF a engagé un projet de modernisation de son système de comptage du gaz naturel pour permettre le relevé à distance des consommations des particuliers et des professionnels.

Le projet « compteurs communicants gaz » est un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

- le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation,
- l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des consommateurs par une facturation systématique sur index réel et la suppression des estimations de consommations.

La solution technique choisie par GRDF permet pour les consommateurs :

- une information mensuelle sur les consommations en kwh et en euros via les fournisseurs,
- la possibilité de données quotidiennes sans surcoût,
- la possibilité de données horaires (service souscrit auprès des fournisseurs),
- la possibilité de données globales anonymes par immeuble ou par quartier.

La mise en œuvre de ces nouveaux services nécessite :

- le remplacement des compteurs gaz existants,
- l'installation sur des points hauts de concentrateurs,
- la mise en place de nouveaux systèmes d'information pour recevoir, traiter et publier les index de consommation.

Les compteurs communicants transmettent donc au concentrateur les informations de consommation deux fois par jour utilisant pour cela une fréquence de 169 MHz, proche des fréquences de la radio FM. Installé sur le toit d'un immeuble, le concentrateur envoie ensuite les données au système d'information de GRDF.

C'est dans ce cadre que GRDF a sollicité de la Commune de Francheville la mise à disposition de points hauts pour l'installation des concentrateurs.

La convention cadre annexée à la présente délibération a pour objet de définir les conditions générales de mise à disposition par la Commune d'emplacements qui serviront à accueillir les « équipements techniques » (concentrateurs). Quatre sites sont proposés : le Fort du Bruissin, l'Iris, la Maison Jacques FAURE et l'Ecole de Musique. Une fois la convention cadre signée, GRDF étudiera d'un point de vue technique ces sites pour affiner son choix d'emplacement. Le ou les emplacements choisis feront l'objet d'une convention particulière dont le modèle est également annexé à la présente convention.

Préalablement au déploiement des nouveaux compteurs chez les abonnés en 2017, l'installation des concentrateurs est prévue pour 2016 sur les points hauts de la commune.

La convention cadre est conclue pour une durée de 20 ans correspondant à la durée de vie des équipements techniques. La signature des conventions particulières ne pourra intervenir que pendant la durée de validité de la convention cadre. La durée de chacune des conventions particulières sera ajustée à la durée restant à courir de la convention cadre.

La convention cadre prévoit le versement d'une redevance de 50 € HT par site et par an par GRDF.

La Commune pourra obtenir des éléments chiffrés de consommation par secteurs géographiques de son territoire auprès de GRDF.

Vu la présentation en commission conjointe Qualité de vie / Urbanisme en date du 24 septembre 2015,

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'ensemble des dispositions de la convention cadre et du modèle de convention particulière,
- autoriser le Maire de Francheville à signer la convention cadre puis le ou les conventions particulières.